

*Le journal de la vie locale, culturelle et associative de Crêts en Belledonne*

# L'écho des Crêts

Juin 2021



**JARDINS PARTAGÉS ET GRAINOTHÈQUE**  
DES PROJETS COLLABORATIFS

**CANTINE SCOLAIRE**  
REPAS FROIDS ET PROTOCOLE SANITAIRE

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU  
CENTRE BOURG**  
PROGRAMMATION DES TRAVAUX

**CONCOURS PHOTO**  
À VOS OBJECTIFS....

**#16**

EDITO ..... 3

AGENDA ..... 4

CULTURE &amp; PATRIMOINE ..... 5-7



ENVIRONNEMENT ..... 8-9



VIE SCOLAIRE ..... 10



VIE LOCALE ..... 11-16



SPORT ..... 17



INFOS MUNICIPALES ..... 18-27



RÉPERTOIRE ..... 28



CRÊTS EN BELLEDONNE

N° ISSN : 1289 - 0170 - BULLETIN MUNICIPAL  
 Rédactrice en chef : Agnès Darbon  
 Directeur de la publication : Youcef Tabet  
 Maquette et mise en page : Ré&mi - reetmi.fr  
 Impression : Imprimerie Au Bristol 73490 La Ravoire  
 Photos : DR, unsplash.com, pixabay.com, freepik.fr  
 Mail : lechodescrets@gmail.com

## NAISSANCES

17/01/2021	SÉNÉCAL William
16/01/2021	WEISS Léa, Élodie, Sabrina
23/01/2021	LAVERGNE Antoine, Bertrand, Christophe
12/02/2021	DE DANIELI Ethan
01/03/2021	BUBULENGA Aaron, Masudi
11/03/2021	GIVAUDAN Adrian, Alain, Charles
12/03/2021	DE CARVALHO Léccio Antoine, Marc, Denis
05/04/2021	CHATAIN-THIERRY Joy
05/04/2021	CHATAIN-THIERRY Niels
10/04/2021	ADDAOUOI Jenna
18/04/2021	DA CUNHA Iris, Victoria
20/04/2021	KESKIN Kamil, Yunus, Dominique

## DÉCÈS

02/01/2021	ROUX Maurice, Armand
07/01/2021	CROSSET Rémy, Pascal
23/02/2021	GALLARDO Diégo
03/03/2021	MAURY Patrick, Yves, Fabien
10/03/2021	RICHARD Marcel, Jean, Henri
05/04/2021	GUILLOIN Marie, Louise, Joséphine épouse DIDELLE
12/04/2021	BRUNA Jeannine épouse GERFAUX
27/04/2021	VERDON Maurice, Georges
27/04/2021	BESSE César, Noël, François
29/04/2021	ALIX Roger, Eugène, Léon
30/04/2021	MICHEL Ginette épouse DIDELLE

## PARRAINAGE CIVIL

10/04/2021 DAVID Yoan, Laurent



## AU TRAVERS DU TEMPS

*C'est à l'occasion de la Fête de la Pivoine que le numéro 5 de la revue Au Travers du Temps est sorti.*

Comme les précédents numéros, celui-ci, très riche permet de découvrir les histoires locales au regard de la grande histoire. Découvrez ou redécouvrez notamment :

- En cette « année Napoléon », un Saint-Pierrain qui s'est illustré dans la Grande Armée et un autre qui participe activement aux reconstitutions des batailles napoléoniennes.

- Ces huit Saint-Pierrains qui ont séjourné ou fait escale à Djibouti.

- Les familles qui ont eu des vignes à Morêt-de-Mailles.

- Le passage du Tour de France le 16 septembre 2020.

- L'éphémère département du Mont-Blanc.

- Un homme de lettre, Olivier Billaz et deux artistes, Pierre et Jean-Baptiste Rambaud.

- L'exil des républicains espagnols en France, en 1939, La Retirada, à travers l'histoire de deux d'entre eux.

- La collection « gens d'ici » qui s'enrichit de deux portraits.

- Des articles sur le patrimoine de notre commune : la restauration des tableaux de l'église de Saint-Pierre-d'Allevard, le moulin à huile de Sailles et la belle et mystérieuse statue du bassin du Chaboud.

- Le passé industriel au travers des touches du minitel et du four à griller.



*La Revue n° 5 est arrivée !*

*Cet ouvrage de 72 pages est en vente au prix de 12 €uros au tabac presse Lillipuce sur la place de la Mairie et à la librairie Tuliqoui à Allevard.*

# #16

## EDITO

*En ces temps de crise sanitaire qui se terminent, le proverbe saisonnier « En mai fais ce qu'il te plaît » (dans la limite du respect d'autrui) n'a pas pu être respecté.*

*Cependant et dès ce mois de juin, la vie « d'avant » reprend le dessus et avec ce retour, la vie sociale et les festivités ainsi que notre désir de concrétiser nos réflexions sur les sites d'activités de plein air animeront notre été 2021 avec pour exemples :*

- Fête de la musique.
- Critérium du Dauphiné Libéré (mais par la route départementale).
- Les Estivales de Crêts en Belledonne (concerts, concours de danse, cinéma plein-air, Tour des hameaux, brocante sur l'aire du lac...).
- Le feu d'artifice et le bal du 14 juillet.
- Rénovation de l'espace multisports du stade (mini-stade foot-basket-hand) avec la création d'une aire de vitalité qui pourra accueillir notre jeunesse sportive et pleine d'énergie (et toutes celles et ceux qui le voudront).
- Installation d'équipements sur l'aire du lac de Morêt de Mailles.

*Ces animations et ces moments de rassemblements et de convivialités ne nous feront pas oublier les étapes en lien avec les travaux et les projets structurants qui marqueront la phase 1 du projet de réaménagement du centre bourg.*

*Cette première étape qui démarra fin juin, est celle qui sera située*

*aux abords des écoles. Elle aura pour principal objectif d'assurer une sécurité plus grande pour nos enfants à la descente et à la montée des transports scolaires, d'assurer une circulation beaucoup plus agréable sur les trottoirs et de faire respecter une vitesse de circulation à « 30 » pour les automobilistes qui se doivent de partager cet axe avec les cyclistes de tout âge.*

*Dans un secteur différent mais toujours en lien avec les travaux et la sécurité des usagers, en juillet et pour une durée de 3 mois, démarreront ceux du pont de Gorge Noire avec comme seule option possible pour assurer une pérennité des circulations sur la RD 280i, celle de la reconstruction complète du pont.*

*Mis à part les travaux du pont de Gorge Noire dont les dépenses seront entièrement supportées par le Département, nos travaux, nos projets et nos investissements ne peuvent être envisageables que par le biais d'une gestion financière de la commune très attentive et ce, malgré le contexte actuel difficile et cela n'est possible que par la rigueur professionnelle et par l'expertise de nos services comptables que je viens remercier par cet édito.*

*Nos services comptables et financiers savent également compter sur la disponibilité et le soutien des élus qui consacrent du temps (beaucoup de temps) à étudier, rédiger et solliciter des subventions auprès des différentes autorités territoriales, départementales et régionales afin que tous ces engagements budgétaires ne viennent pas mettre à mal notre santé financière. Donc et encore par ces lignes*

*d'écritures, je les en remercie en mon nom et si vous me l'autorisez en votre nom également.*

*Pour terminer et en ce début d'été, au moment où les promenades sont particulièrement agréables, je tiens à saluer chaleureusement le travail de fleurissement, d'entretien des voiries, des bâtiments et des espaces verts réalisé par les agents techniques tout en saluant également le formidable travail effectué par notre pôle administratif et par nos services à la population (urbanisme, scolaires, enfance, accueil et médiathèque) qui œuvrent au quotidien et se rendent disponibles pour vous satisfaire.*

*Bien fidèlement à vous.*



**Youcef Tabet**  
Maire de Crêts en Belledonne



# AGENDA

## - SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SANITAIRES - D'autres surprises sont en cours de préparation

### JUIN

**SAMEDI 19**

**FÊTE DE LA MUSIQUE**  
dès 18h place de la Mairie



**MERCREDI 23 (APRÈS-MIDI)**  
**BALADE ET ANIMATIONS AUTOUR DES PLANTES COMESTIBLES**  
(tout public, sur inscription auprès de l'Arbre et la main au 07.83.56.90.57)  
25 € par personne.



**SAMEDI 26 (JOURNÉE)**



**MINI-ACCROBRANCHE**  
(pour enfants de 5 à 10 ans, gratuit, encadrée par une professionnelle).

### JUILLET

**VENDREDI 02 (SOIRÉE)**

**CINÉMA DE PLEIN AIR**  
thème « Le Pastoralisme en Belledonne »  
(tout public, gratuit)



**VENDREDI 02 & SAMEDI 03**

**WEEK-END DANSE**  
avec spectacles & battle

**MARDI 13 (FIN D'APRÈS-MIDI)**

**CONCERT**  
flûte celtique.



**MERCREDI 14**

**FEU D'ARTIFICE AU LAC DU FLUMET  
BAL AU BELVÉDÈRE**



**JEUDI 15**

**CINÉTOILES**  
Les Vétos dans la cour de l'école élémentaire



**MERCREDI 21 (TOUTE LA JOURNÉE)**  
**JEUX EN BOIS GÉANTS**



**SAMEDI 31**  
**NUIT DES ÉTOILES**  
lieu à définir



### AOÛT 2021

**LUNDI 02 (SOIRÉE)**  
cinéma de plein air, thème « Environnement de montagne » (tout public, gratuit)



**MARDI 03 (APRÈS-MIDI)**  
balade et animations autour des plantes comestibles (tout public, sur inscription auprès de l'Arbre et la main au 07.83.56.90.57) : 25 € par personne.



**MERCREDI 04 (JOURNÉE)**  
mini-accrobranche (pour enfants de 5 à 10 ans, gratuit, encadrée par une professionnelle).



**SAMEDI 21**

**CHASSE AU TRÉSOR / CONTES AU CRÊT DU POULET.**  
Animation organisée conjointement par la Commune et le Refuge du Crêt du Poulet

**DIMANCHE 22 (MIDI)**  
**MESSE/FÊTE DU CRÊT DU POULET**



**SAMEDI 28 AOÛT**  
**CONCERT DE MUSIQUE TZIGANE**  
Chantelouise

**DIMANCHE 29 (JOURNÉE)**  
jeux en bois géants (tout public, gratuit).



### SEPTEMBRE

**SAMEDI 04 (JOURNÉE)**  
**CHASSE AU TRÉSOR AUX ALENTOURS DU REFUGE**  
(pour les enfants, gratuit)



**DIMANCHE 5**  
**TOUR DES HAMEAUX**



**SAMEDI 11**  
**PIÈCE DE THÉÂTRE EN PLEIN AIR**  
(animation à confirmer)



**DIMANCHE 19**  
**JOURNÉE DU PATRIMOINE**

### OCTOBRE

**COURANT OCTOBRE**  
**DESCENTE DES ALPAGES**





## HISTOIRE DE L'USINE EUROMAG

**La fabrication d'aimants sur le site de St Pierre date de la fin des années 1800**

L'avènement industriel propulse naturellement le site de Champ Sappey dans l'histoire du magnétisme. Les aimants étaient fabriqués en acier forgés, au cobalt, nickel, chrome, aluminium, tungstène. Ces aimants reconnus d'excellente qualité deviennent référence. C'est dans les années 60 que le site s'oriente définitivement vers le magnétisme. Le professeur Louis Néel, prix Nobel de physique en 1970 pour ces travaux sur le magnétisme, fera du site de St Pierre le berceau du magnétisme moderne.

La demande du marché est très forte ; les domaines scientifique et militaire s'intéressent fortement à cette activité, les techniques évoluent rapidement. Dans les années 70 plus de 1100 personnes travaillent sur le site de St Pierre. Dans les années 90 le groupe UGIMAG compte 3000 personnes réparties dans le monde.

Trois principales références d'aimants sont développées et industrialisées

Dans la période 1960/1998 ces trois références sont

- Les aimants issus de la métallurgie traditionnelle (fonderie) : les Aluminium-Nickel-Cobalt

- Les aimants issus de la métallurgie des poudres : les Ferrites de Strontium et de Baryum.

- Les aimants Terres Rares : Samarium Cobalt (SmCo) et Néodyme Fer Bore (NdFeB)

Les Terres Rares n'ont pas résisté au marché Chinois qui par ailleurs est le principal producteur de la matière première.

**Les deux références originales ALNICO et FERRITE sont toujours en fabrication sur le site. La société EUROMAG fabrique les ALNICO, la société STEELMAG fabrique les Ferrites.**

### La société EUROMAG

Euromag reprend les productions d'Ugimag en 2001 en fabriquant les ALNICO (Aluminium-Nickel-Cobalt), le FERRIFLEX (caoutchouc magnétique) et développe les systèmes magnétiques intégrant les aimants. Certains systèmes imposent des Néodymes Fer Bore ou Samarium Cobalt, ces aimants sont achetés en Chine car il n'y a plus de producteurs Européen.

### La fabrication des Aimants Alnico

La fabrication de ces aimants relève de la métallurgie traditionnelle : fonderie - traitement thermique - usinage/montage - contrôle /expédition.

### La fonderie

Le moulage : Il faut réaliser un moule en sable dont les empreintes sont représentatives et au plus proche de la forme finale de l'aimant. Ces moules sont empilés sur des supports proches du creuset de fusions.

La préparation des charges : Dans le creuset sont disposées les composants nécessaires à la fabrication de la nuance d'aimant à réaliser. Pour l'essentiel il s'agit de : Fer Pur - Cobalt -Nickel Aluminium - Cuivre - Niobium + une partie de recyclage de chute. Ces charges doivent être très précisent en pourcentage de poids à fondre.

La fusion : il est impératif de respecter un timing de fusion très précis sans quoi certain composant pourrait disparaître à 1800° et il ne serait plus possible d'obtenir la qualité requise par la référence en finale.

### Le traitement thermique

Après fonderie, l'alliage obtenu n'est pas encore un aimant, il doit subir plusieurs traitements à haute température, avec un refroidissement sous champ magnétique intense. L'objectif, orienter et figer la structure afin que tous les atomes porteurs de champs magnétiques œuvrent dans le sens souhaité par l'utilisateur. A cet instant l'alliage est devenu un aimant anisotrope pour autant il faut lui donner sa forme finale. Avant cette opération, des contrôles magnétiques valide le procédé et autorise le produit à continuer son cycle de fabrication.

### L'Usinage / montage

Les aimants sont mis à la forme finale par rectification. La dureté de l'alliage est telle que le seul procédé d'usinage est le meulage sur des machines appelées rectifieuses. L'aimant doit respecter des dimensions dont les tolérances sont parfois de l'ordre du micron. Il est nécessaire que pendant ces opérations l'aimant soit désaimanté. Certains aimants sont expédiés après usinage, d'autres sont montés dans un système qui correspond à la fonction finale.

Les fabrications d'Euromag respectent les contraintes environnementales imposées, les odeurs de fer fondu sont inhérentes au procédé. Il s'agit uniquement du travail des métaux, dont les chutes sont intégralement réintégrées aux fabrications et pour les autres parties expédiées en entreprise de retraitement pour en récupérer les métaux nobles ; Fe- Ni- Co.

### EUROMAG dans le monde industriel



EUROMAG produit des aimants permanents à destination du monde entier pour des domaines professionnels aussi divers que l'aérospatiale, l'aéronautique, le militaire, l'industriel ou le médical. EUROMAG a conservé l'intégralité de son outil de production à Crêts en Belle-donne (Fonderie, traitement thermique, usinage et contrôle). Elle occupe ainsi le segment de l'excellence et cultive jalousement une singularité d'un savoir-faire ancestral et l'activité d'un service de R&D de haut niveau. La société se doit d'être à la pointe de la technologie et de la précision pour les secteurs de l'aérospatiale avec des aimants destinés à la « conquête spatiale ».

**La société EUROMAG reste le premier employeur avec une majorité de salariés issus du bassin local.**



## L'ALPAGE DU CRÊT DU POULET

**« Il a fallu se bagarrer et faire preuve de fermeté parfois pour exploiter l'alpage du Crêt du Poulet... mais nous y sommes arrivés !! »**

L'alpage du Crêt du Poulet est aujourd'hui intégré au paysage et ses acteurs, les éleveurs, y jouent un rôle prédominant dans l'entretien de ce territoire. Grâce au travail des éleveurs, ce lieu est à la croisée des chemins de multiples activités entraînant une nécessaire cohabitation avec les autres associations qui profitent du site : Le Ski club du Barioz, le foyer de fond, la chasse..., ainsi que les particuliers.

Afin de comprendre l'histoire de cet alpage, nous sommes allés à la rencontre : des familles DIDELLE et la famille FERRARI. Nous tenons à les remercier pour la mémoire de l'histoire de notre village.

Dans les années 70, les troupeaux s'agrandissent et il y a besoin d'herbe pour les nourrir. Jean BABOUD-BESSE, en accord avec le propriétaire, décide de monter les bêtes autour du chalet Pierre ROUBET (qui est une propriété privée).

Il est alors rejoint par des éleveurs qui décident d'exploiter à nouveau l'alpage de Pierre ROUBET, abandonné à cause de l'épidémie de fièvre aphteuse, dans les années 50. Au début, le troupeau est composé de seulement une dizaine de vaches laitières, nécessitant la traite en alpage 2x/jour.

En 1979, le propriétaire décide de « mettre tout le monde dehors » pour réserver sa propriété à une autre activité. « Tout le monde a été mis devant le fait accompli » !

A ce moment, il a fallu se mobiliser pour trouver un autre espace pour continuer à nourrir les génisses : naissance de l'alpage au Crêt du Poulet. Les éleveurs, sous l'impulsion de l'équipe municipale de l'époque, ont réussi à se fédérer pour créer un groupement d'éleveurs : syndicat d'estive du Crêt du Poulet, ayant évolué en 1986 en Groupement Pastoral du Crêt du Poulet / Pierre ROUBET.



Grâce à ce groupement et au travail acharné des éleveurs de Saint Pierre d'Allevard (nom historique) et de Theys, une trentaine de bovins ont pu ainsi monter sur l'alpage du Crêt du Poulet. Quelque soit la taille de leurs troupeaux, tous ont travaillé collectivement en prenant leur part de responsabilité et peuvent être remerciés du travail accompli.

Les éleveurs ont d'abord construit une première cabane, permettant de se mettre à l'abri et de retrouver autour d'un casse-croute. Puis, lors d'un hiver, la neige recouvrant la cabane, elle fut abîmée par un engin de damage.



Alors, sous l'impulsion de la Fédération des Alpages de l'Isère et grâce à la volonté des éleveurs, soutenue par l'équipe municipale, des financements agricoles ont été attribués pour créer le refuge avec la volonté d'un espace partagé entre les agriculteurs et les touristes (peu nombreux à cette époque).

Malgré les difficultés techniques (accès, montée de l'eau, alimentation en électricité par panneaux solaires) le défi a été relevé et le refuge du Crêt du Poulet (dans sa configuration actuelle) a été inauguré en 1985.

Cette inauguration restera gravée dans les mémoires avec de nombreuses animations pour les grands et les plus petits, qui scellera le côté convivial et lieu de partage du chalet. Tous les ans, la montée des génisses s'accompagnait d'une fête permettant de fédérer l'ensemble des acteurs. De même, on peut citer la journée proche du 15 août, au cours de laquelle une messe est célébrée à la Croix, qui est l'occasion pour les habitants de Crêts en Belledonne et des environs de se retrouver sur cet alpage et de partager un moment de convivialité. Grâce à leur travail les éleveurs sont reconnus dans leur rôle d'entretien de cet espace : coupe des sapins en lien avec les préconisations des gardes de l'ONF, débroussaillage... pour éviter que cet espace ne se referme.

**L'ALPAGE EST REPARTI SUR 3 COMMUNES : CRÊTS EN BELLEDONNE ET LE HAUT BRÉDA, EN TERRITOIRE COMMUNAL, ET THEYS EN PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET DONT LE GROUPEMENT PASTORAL CRÊT DU POULET / PIERRE ROUBET EST LOCATAIRE.**

Aujourd'hui, on compte environ 80 bêtes, appartenant à une poignée d'éleveurs, réparties entre le Crêt de Poulet et Pierre ROUBET.

L'activité touristique s'est alors développée sur ce domaine très prisé. Les éleveurs ont mis en place des infrastructures (passage canadien, passage dans les clôtures...) pour faciliter l'accès à cet espace.

Cette dernière n'aurait pas pu se développer sans l'acteur économique majeur que sont les éleveurs, qui permettent par leur travail, d'entretenir et de gérer les espaces agricoles, que ce soit sur les sites hauts : l'alpage, mais aussi sur les sites « bas » : hameaux et bourg.

**Ce site doit être préservé dans son environnement montagnard en respectant les règles inhérentes au partage de ce territoire.**

Les présidents du groupement : Raymond DIDELLE de son origine à 1997 / Graziano FERRARI de 1997 à 2017 / Sébastien DIDELLE depuis 2017



# AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN PARTAGÉ

**Le principe du jardin partagé est de créer un jardin dans un espace urbain, afin de laisser les habitants cultiver leurs plantations sans avoir besoin d'avoir leur propre jardin. Il se travaille de manière collective afin de créer des liens entre les habitants d'une commune. C'est également un bon moyen pour militer pour l'environnement de manière collective en mélangeant les jardins publics car ils sont collectés par plusieurs habitants d'un secteur mais aussi privés car ils ne sont pas mis à la disposition de tous les habitants de la commune.**

Le but de la création du jardin partagé de la commune de Crêts en Belledonne, est d'instaurer un lien entre les habitants de manière ludique, respectueuse et profitable à tous. La commune cherche également, dans ce projet, à préserver son environnement en

ne laissant pas ses terres sans entretien. Le but est donc de développer des plantations de cultures locales tout en créant ou en renouant des liens avec ses voisins de façon ludique.

Un groupe de personnes s'est rassemblé afin de faire des jardins partagés. La commune



a demandé à nos deux agents de la commune, Carole et Virginie, de remettre en état les parcelles des jardins partagés mais aussi les parcelles de jardins abandonnés qui n'avaient pas été reprises.

La commune a embauché deux jeunes, Jules pendant 2 semaines et Manon pendant une semaine, durant les vacances de printemps afin d'aider les agents des services techniques à remettre les jardins en état.

**Ce jardin partagé se situe au-dessus du quartier Rapin, près du sentier de l'arboretum (signalétique en bois avec des explications sur des espèces) et à côté d'arbres fruitiers, ce qui permet aux participants du jardin de récolter des fruits et de créer un cadre convivial pour jardiner en groupe.**

Il tire son eau d'un bassin situé près des parcelles.

Les parcelles appartiennent à la commune et le jardin est utilisé par une association communale : Grés Crêts Citoyens. Il est cultivé par plusieurs familles de la commune.

Une personne est également présente le samedi afin de permettre aux habitants de ne pas être seuls pendant leur jardinage.

Enfin, le jardin partagé permet à la commune de faire participer les habitants à la vie locale et aux nouvelles volontés de la municipalité.

**L'environnement est donc au cœur des préoccupations.**

## UNE GRAINOTHÈQUE À CRÊTS EN BELLEDONNE

**C'est un même projet qui a fait naître la grainothèque et le désir de faire un partenariat avec Semences paysannes : il vise à échanger des graines en étant certain que la semence soit saine et reproductible.**

### LA GRAINOTHEQUE CA VEUT DIRE QUOI ?

**C'EST TRÈS SIMPLE. IL S'AGIT DE TROC,  
D'ÉCHANGE DE SEMENCES DONC JE ME SERS  
LIBREMENT DANS LA LIMITE DE MES BESOINS**

Pour lancer la grainothèque il fallait proposer des graines qui soient adaptées à la culture en moyenne montagne et qui permettent de renouer avec des légumes anciens des montagnes.

Pour cela nous sommes allés les chercher à la Maison des semences de Guillestre (Hautes Alpes) hébergée à la ferme de l'Essain où elles sont précieusement conservées et valorisées. La maison de Guillestre « Graines des montagnes » fait partie du réseau Semences Paysannes et Graines del País ([https://www.grainesdelpais.com/L\\_essaim\\_ferme\\_du\\_villard\\_12-prod\\_82.php](https://www.grainesdelpais.com/L_essaim_ferme_du_villard_12-prod_82.php))

Ce réseau de semenciers artisanaux s'est créé pour défendre le maintien de la biodiversité cultivée et de la libre utilisation des semences paysannes. Il vise à préserver des variétés adaptées au terroir et prône une culture dans le respect du sol et de l'environnement sans utilisation d'aucun produit et engrais chimique. C'est dans cet esprit que le projet de la grainothèque s'est formé : pour favoriser la découverte de ces graines qu'il est possible de reproduire et de multiplier nous avons besoin que des jardiniers se les approprient et les partagent. C'est aussi dans cet esprit qu'est née l'idée d'un jardin collectif partagé.

La grainothèque vous attend aux horaires d'ouverture habituels de la médiathèque. Des livres sur le sujet sont également disponibles.

**Je prévois de laisser un plant germer à maturité pour récupérer des graines, je récolte fruits, légumes ou gousses à maturité pour en prélever les graines et pépins que je fais sécher.**

**Je dépose mon surplus de graines dans un sachet sur lequel je note quelques informations (variété, année de récolte, lieu) pour la saison prochaine.**

**Je n'utilise pas d'engrais chimique.**





## LES DÉJECTIONS CANINES : PENSER COLLECTIF

**Les incivilités canines sont un réel problème dans notre village. La propreté de l'espace public concerne tout le monde. Parfois les petits gestes changent tout : ramasser les déjections de son chien peut rendre l'espace public à nouveau vivable.**

Ces incivilités canines touchent de nombreux résidents de la commune, que ce soit sur les chemins privés ou publics.

Les déjections sont une pollution autant visuelle qu'olfactive et sont dangereuses pour beaucoup car une glissade peut causer de nombreux dégâts physiques.

Alors pensez aux personnes âgées, handicapées, aux enfants, aux parents avec poussettes ou tout simplement aux autres lorsque votre chien fait ses besoins.



Les agents contribuent grandement à la propreté et à la salubrité de notre commune et de ses espaces publics. Pensez aussi à eux, qui travaillent dans des espaces où des déjections ne sont pas ramassées. Vous marchez dedans mais eux y mettent les mains.

Ramasser des déjections n'est absolument pas leur métier. Les agents rendent la commune propre et la préserve. Ils garantissent un espace sain et soigné alors il est normal de les aider à votre échelle. Jeter vos déchets dans les poubelles, ramasser les déjections de votre chien, ne détériorez pas l'espace public etc.

**N'oubliez pas que les incivilités canines sont amendables.**

Nous pouvons tous nous poser une question, aimerions-nous marcher dans des déjections canines ? La réponse est vite trouvée, alors nettoyez derrière vous. Si

tout le monde nettoie, alors il n'y aura plus de risque de se salir les chaussures en marchant dans les déjections canines.

La commune de Crêts en Belledonne lance une campagne de prévention contre ces déjections qui ne sont pas ramassées et qui deviennent de plus en plus problématiques. Cette campagne de communication vise à sensibiliser les propriétaires de chiens à penser aux autres en nettoyant derrière eux.

La commune dispose d'une canisette au parc Mon Exil qui vous permet de laisser votre chien faire ses besoins en toute tranquillité et dans le respect des autres.

Et pour ceux qui ne voudraient pas aller jusqu'au parc des sacs à déjections ont été mis en place dans différents endroits :

- Mur de la médiathèque (côté grand rue)
- Mon Exil (dans l'angle) : ajout d'une poubelle sur le trottoir d'en face
- Auto-école
- Sur le mur du gymnase : ajout d'une poubelle dessous
- Salle des fêtes : ajout d'une poubelle dessous

Crêts en Belledonne met à disposition les distributeurs près de poubelles afin que ce soit plus simple pour tous. Les poubelles se trouvent dans les 10 à 15m au plus proche du distributeur de sacs.

Si la commune se rend compte que cette solution fonctionne des distributeurs supplémentaires seront installés.

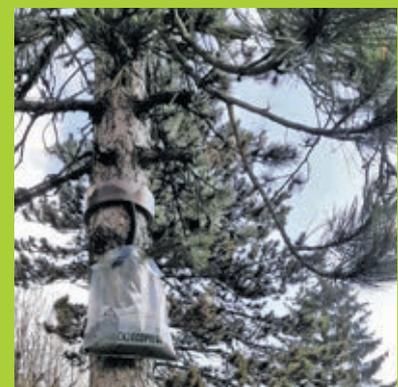
Vous n'avez plus d'excuses pour ne pas ramasser ! Surtout que tout est fait pour ne pas vous salir les mains.

**Alors s'il vous plaît, respectez le travail de nos agents et participez au bien-être de la commune à votre échelle.**

## LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN : ÉCO PIÈGES

Des sacs pour lutter contre les chenilles processionnaires du pin ont été posés au Belvédère.

La chenille processionnaire du pin s'enterre pour se transformer en chrysalide. C'est à ce moment qu'elle est la plus dangereuse pour les humains et les animaux domestiques. Elle active son mode de défense et libère des poils très urticants.



Avec le système de piège, les chenilles sont bloquées dans le sac avant d'être récupérées et détruites par les agents communaux.

**Il ne faut pas toucher les pièges sous peine de réaction allergique urticante.**

## POUBELLES DE TRI AUX CIMETIÈRES

**La commune s'investit dans une démarche éco-responsable et de transition écologique. Il devient donc indispensable de trier également les déchets de fleurissement du cimetière de St Pierre d'Allevard.**

Des poubelles de tri ont été installées au cimetière de St Pierre d'Allevard

Respecter l'environnement, c'est aussi respecter son environnement.

Vous aiderez ainsi les agents communaux dans leur travail.

Ces poubelles distinctes possèdent des indications sur ce que peut recevoir chacune d'elle : une pour les végétaux et une pour le reste (plastique, gravats, décorations, etc.).

**Maintenant, vous n'avez plus qu'à trier !**





## CANTINE SCOLAIRE

**Vos enfants mangent à la cantine ? Voici comment se déroulent les repas depuis la mise en place du protocole sanitaire :**

**A l'école Maternelle (capacité max à 80 repas)** 8 agents dont Josette, Martine et les atsems, Isabelle, Carole, Fadila, Rachel et Julie.

Mise en chauffe plus tôt du repas (durée : 30 à 40 minutes). A noter : pas de passage aux repas froids comme en élémentaire.

Passage aux toilettes pour lavage des mains classe par classe.

Le 1er service reste inchangé : 2 classes dans la salle de cantine.

A la fin du service, temps consacré à l'aération, à la vaisselle, au nettoyage, à la désinfection des tables et des chaises puis à leur remise en place (toujours sur le même temps imparti).

Le 2ème service : 2 classes dans la salle de cantine et 1 classe dans la salle motricité (celle avec le moins d'effectif). Les enfants aiment bien manger dans cette salle d'où la mise en place d'une rotation.

Puis de nouveau aération, vaisselle, nettoyage et désinfection.

Grâce à l'adaptabilité des enseignants, les APC (Activité Pédagogique Complémentaire) ont pu être décalées pour les Petits/Moyens à 16h30, pour les autres pas de changement (maintient à 11h30).

**Nous tenons à remercier tous les agents ainsi que l'équipe enseignante pour leur réactivité au plus juste et pour leur investissement face à la mise en place du protocole qui a permis d'accueillir sans discontinuer tous les enfants lors de cette période.**

*\* légende photo : Repas froid sous le préau pour la classe de CM1 de Mme Potier*

**A l'école Élémentaire (capacité max à 180 repas)** 12 agents : Jocelyne, Léa, Maxime, Kheira, Jordan, Gaëlle, Rachel, Jordan, Gisèle, Laëtitia, Nathalie et Natallia

Mise en place des repas, mise en chauffe, préparation des plateaux repas pour les repas froids et préparation des chariots.

1 animateur référent par classe supervise le lavage des mains.

Organisation en 2 services de 5 classes :

- 4 classes dans le réfectoire. Les enfants sont à 4 sur des tables de 6 et retirent leur masque au moment de manger.

- 1 classe sous le préau (chauffé mais aéré entres les services) avec un repas froid.

Les autres classes attendent dans la cour ou dans le gymnase en cas de mauvais temps vu que le préau est occupé.

Entre les 2 services, aération, vaisselle et désinfection des tables.

Grâce à l'adaptabilité des enseignants, les APC (Activité Pédagogique Complémentaire) des CP, CE1 et CE2 ont pu être décalées à 12h50 et à 16h30 pour les CE1 de Mme Thadome.

LUNDI

Menu du Jour  
Betteraves BIO vinaigrette  
Poisson Froid / Mayonnaise  
Salade de pommes de terre  
Fromage portion  
Crème dessert

exemples menu repas froid

## UNE JOURNÉE «MONTAGNE» AU GRAND PLAN

**Quelle joie de partager cette journée "montagne" organisée par Laëtitia la directrice de l'école élémentaire et les enseignants concernés !**

Un joli tour d'horizon était proposé aux enfants sous forme d'ateliers, par petits groupes.

Alain, professionnel des secours en montagne et Oslo son inséparable compagnon ont animé l'atelier «recherche de victimes d'avalanches» qui a passionné tout le monde, surtout la mise en situation. Les enfants auraient bien continué plus longtemps mais il fallait laisser la place aux copains !

Pendant ce temps, Jean-Louis et Thierry, accompagnateurs en moyenne montagne emmenaient les groupes en forêt pour une «découverte nature» très appréciée aussi. Au programme repérage de traces d'animaux, écoute des bruits en forêt, observations diverses et pédagogie relative au respect de l'environnement. Les enfants étaient enchantés !



En parallèle, les groupes avaient un atelier avec Marc qui expliquait le fonctionnement d'une station de ski : la préparation d'une saison, le fonctionnement des téléskis, des enneigeurs... et le damage. Une très forte sensibilisation aux dangers du damage au treuil a été faite, ce qui a suscité beaucoup d'intérêt et de nombreuses questions. Ils auraient tous bien aimé monter dans la dameuse pour un exercice pratique !

Le dernier atelier sur l'histoire du Club, l'épopée du démarrage de la station Grand Plan et le fonctionnement de l'association était animé par Maritchou qui a grandi dans le club. Certains enfants étaient médusés d'apprendre que tout a été fait par des bénévoles mais aussi de savoir que le damage se faisait à pied ! L'histoire de la petite souris, logo du club qui n'était pas connue a bien amusé et c'est peut-être l'une des choses dont ils se souviendront.

Bien sûr tout ce petit monde a pu pique-niquer au soleil ou dans la forêt, ça creuse la montagne !

Quand Josette et Agnès sont arrivées pour servir le goûter que le club leur a offert, tous avaient déjà un petit creux...à 14h30.

**Une journée vraiment réussie dans une joyeuse ambiance, à refaire l'année prochaine !**



## VACCINATION COVID-19

*Afin de faciliter les prises de rendez-vous pour la vaccination de nos aînés le service administratif de la Mairie a très vite pris les choses en mains.*

Dès l'ouverture du centre de vaccination du Versoud, la collectivité a obtenu un compte utilisateur spécifique lui permettant d'inscrire les administrés.

Le service administratif a appelé les anciens de la commune pour savoir s'ils souhaitaient se faire vacciner. A l'issue de ces appels, des créneaux de vaccination ont été réservés aux personnes ayant répondu favorablement.



Ce travail colossal a permis la prise de rendez-vous pour plus de 160 personnes.

Les agentes sont fières d'avoir réalisé ce travail et ont vivement apprécié les retours très positifs des personnes vaccinées grâce à elles.

Un grand merci à elles pour leur implication.



## LE TOUR DES HAMEAUX 2021

*Le Tour des hameaux 2021 aura lieu le dimanche 5 septembre à Crêts en Belledonne. Cette randonnée gourmande et conviviale a pour objectif de faire découvrir notre territoire.*

Cette année, 3 parcours seront proposés :

- Le parcours traditionnel via les hameaux de St Pierre ;
- un parcours avec une bifurcation lors de la descente au niveau du hameau de Montrenard pour aller jusqu'au lac de Morêtel,
- un 3ème parcours pour les plus petits ou ceux qui n'ont pas l'habitude de marcher qui ira directement à Sailles puis à Montrenard et à Morêtel. »

Une navette sera prévue entre l'Aire du Lac et la Salle des Fêtes pour ramener les randonneurs à leur point de départ.

La commune recherche des habitants des hameaux qui seraient prêts à accueillir les randonneurs lors de leur passage pour du ravitaillement, des animations, du patrimoine...

Vous pouvez prendre contact avec la mairie au 04.76.45.11.10 ou par mail [cretsenbelledonne@mairieceb.fr](mailto:cretsenbelledonne@mairieceb.fr)

## IL EST DE RETOUR !!



Il veille sur notre sécurité mais il est gourmand de points

## « LE TACOT »

*LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) du Pays d'Allevard*

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « Le Tacot » est ouvert le mardi entre 8h45 et 11h45 au pôle enfance de Crêts en Belledonne (en période scolaire, pendant les vacances d'hiver et la dernière quinzaine d'août) et le jeudi entre 8h45 et 11h45 au pôle enfance d'Allevard (en période scolaire uniquement).



**Ce lieu d'Accueil Enfants Parents propose à travers le jeu et la parole, de rencontrer d'autres parents, d'échanger et partager, de découvrir votre enfant au milieu d'autres ou tout simplement de faire une pause dans la vie quotidienne.**

Deux professionnels de l'enfance et de la famille accueillent les parents, futurs parents (ou grands-parents) avec les enfants (âgés de 0 à 4 ans) dans un cadre chaleureux et sécurisé. La fréquentation est anonyme, libre, gratuite et sans inscription.

Le LAEP est géré par la Communauté de Communes en partenariat avec le Département, la CAF de l'Isère, l'ADMR, le Centre Agathe, le centre hospitalier Alpes Isère, l'association Altacan et les communes de Crêts en Belledonne et d'Allevard.

## CÉRÉMONIES DES 19 MARS ET 8 MAI



Compte-tenu du contexte sanitaire ces cérémonies ont eu lieu en comités très restreints.





# PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

## PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Pour l'année 2021, les travaux ont vocation à anticiper les futurs travaux de la Grand Rue prévus à ce jour à partir d'avril 2022 par la communauté de communes du Grésvaudan. En effet, la communauté de communes prévoit de reprendre les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, pendant que la commune réhabilitera les réseaux d'eaux pluviales et que GreenAlp (groupe GEG) reprendra les réseaux électriques. Ce chantier d'envergure va durer plusieurs mois, ce qui impose de réorganiser la circulation des véhicules, des transports en commun et le stationnement, à la fois pour la période des travaux et pour la situation à terme.

**Ainsi, les travaux prévus en 2021 portent sur :**

**A) le réaménagement des espaces publics autour de la rue des Ecoles**

**B) sur l'aménagement d'un lieu de stationnement au cœur du village (espace de la Fontaine à l'angle Grand Rue / rue de l'Eglise).**

Ces deux projets vous sont présentés dans les lignes qui suivent.

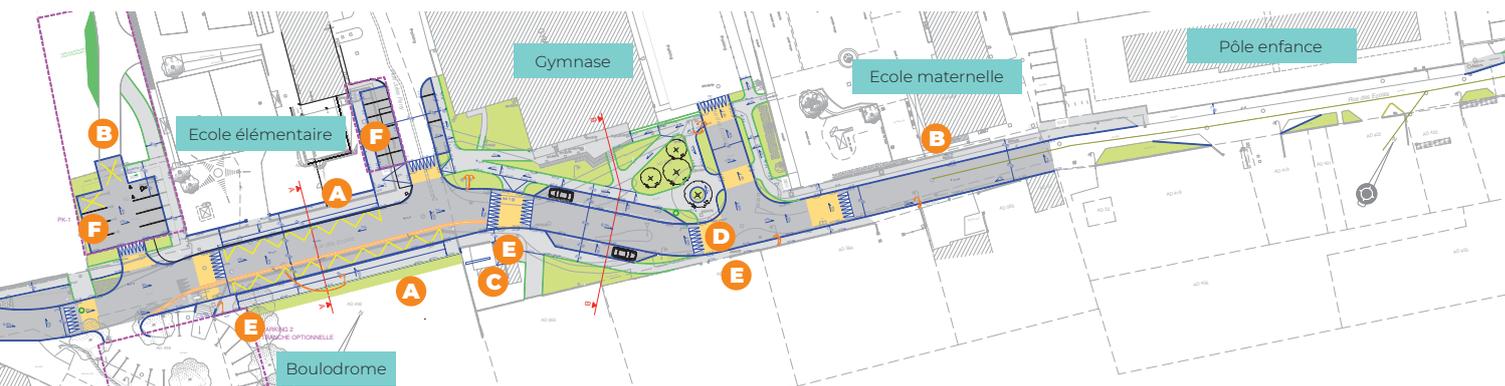
A partir de l'automne 2021, nous lancerons une réflexion plus détaillée sur les aménagements de surface de la Grand Rue et de la Place de la Mairie (programmation probable sur 2022-2024) qui feront suite aux travaux des réseaux en 2022. Pour la médiathèque et la salle des fêtes, qui apparaissent comme prioritaires dans les enquêtes, les solutions ne sont pas simples et nécessitent de plus amples réflexions dont nous vous ferons part ultérieurement.

Les conditions sanitaires ne nous ont pas facilité les phases de concertation... Depuis la promenade urbaine avec les habitants du 23 septembre 2020, il n'a pas été possible d'organiser d'autres réunions de concertation. Toutefois, vous continuez à être informés par les médias de la commune (notamment la rubrique « Nos projets » sur le site Internet de la commune : <https://www.cretsenbelledonne.fr/la-une/nos-projets/> résultat de l'enquête, compte-rendu de la promenade urbaine, rapport du diagnostic, scénarios, etc.). Par ailleurs, pour les 2 projets à réaliser en 2021, une concertation bilatérale avec les acteurs concernés a été menée par les élus, les services communaux et les bureaux d'études. Les acteurs qui ont été associés sont notamment : les différents services de transport en commun (SMMAG / TOUGO, Translère, entreprise Europe-Autocars), les directions des écoles maternelle et élémentaire, les parents d'élèves, les associations, les commerçants et les riverains concernés.

## A) RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA RUE DES ECOLES

Les espaces publics de la rue des Ecoles sont prioritaires dans le schéma d'aménagement du centre-bourg : ils concentrent une grande partie des services à la population de la commune : école maternelle, école élémentaire, pôle enfance, gymnase, arrêts de bus scolaires en arrivée et en départ vers Allevard (collège) et Pontcharra (lycée) ; la rue des écoles est par ailleurs très proche de la mairie, de la médiathèque et de la maison communale Mon Exil.

Les espaces publics de la rue des Ecoles ne sont plus adaptés aux usages actuels : absence de quais et d'abris adaptés pour les transports en commun, cheminements piétons étroits, peu sécurisés, discontinus et exposés à la circulation routière, aménagements de voiries non adaptés favorisant la vitesse des véhicules au détriment des piétons et cycles.





Pendant la phase travaux de la Grand Rue, les transports en commun (Translysère 6200, lignes Tougo G6 et G60) vont être basculés sur la rue des Ecoles, ce qui impose de prévoir un aménagement de l'espace public adapté pour la phase travaux et à plus long terme. En effet, il est probable que le réaménagement de la Grand Rue conserve le double sens pour les véhicules légers, et prévoit un sens unique pour les poids lourds et transports en commun. Cette hypothèse sera confirmée dans les études à venir.

Compte tenu des activités scolaires, les travaux sur les espaces publics de la rue de Ecoles doivent impérativement être réalisés en dehors de toute période scolaire, c'est-à-dire en juillet et août 2021, seul créneau disponible avant avril 2022.

Compte tenu des enjeux décrits précédemment, les objectifs du projet visent donc la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun et des cheminements piétons, la sécurisation et la valorisation des modes de déplacement doux (piétons, cycles) entre les bâtiments communaux (écoles, gymnase et pôle enfance), en interconnexion avec les autres cheminements piétons vers la Mairie, la médiathèque et la maison communale Mon Exil.

Dans le détail, les aménagements prévoient (voir plan ci-joint avec renvois A à F) :

**(A) la création de quais d'arrêt de bus aux normes d'accessibilité : 1) un quai de 3 bus (40 m) côté bouldrome et 2) un quai de 2 à 3 bus (30 m) côté école. Le premier quai est séparé de la voirie, le second est sur la voirie. En cas de présence d'un bus de chaque côté, il reste une voie de passage entre les deux quais. L'espace est optimisé pour limiter les emprises sur la cour d'école élémentaire et le bouldrome ;**

**(B) la création d'un cheminement piéton confortable et sécurisé entre le pôle enfance au nord et l'école élémentaire au sud, en liaison avec le mail piéton qui rejoint la place de la Mairie ;**

**(C) un abri bus redimensionné grâce à la démolition partielle du local électrique ;**

**(D) le giratoire de la maternelle est supprimé, remplacé par un parvis devant le gymnase, des cheminements piétons et des arrêts minute ;**

**(E) chaque carrefour et passage piéton est aménagé en plateau surélevé ou ralentisseur pour limiter la vitesse des véhicules (zone 30) ;**

**(F) des parkings sont créés ou réaménagés, notamment dans la rue Jules Ferry, en attendant des aménagements complémentaires à réaliser dans le futur.**

En complément, le carrefour de la rue des Ecoles et de la rue Champ Sappey est reconfiguré (meilleures girations, meilleure visibilité). Enfin, l'îlot central du



giratoire de la place du Foyer sera écorché pour faciliter le passage des bus en attendant un aménagement plus global de la Grand Rue. La circulation des cycles, qu'il n'était pas possible d'isoler sur des pistes cyclables, sera sécurisée par une circulation apaisée des véhicules et le respect de la Zone 30.

## B) CRÉATION D'UN LIEU CONVIVAL AU CŒUR DE VILLAGE, AVEC DES STATIONNEMENTS : ESPACE DE LA FONTAINE

Quel que soit le scénario détaillé retenu, la reconfiguration future de la Grand Rue laissera plus de places pour les cheminements piétons/cycles et la restauration d'espaces verts. De ce fait, le stationnement des véhicules dans la Grand Rue sera réduit et concentré près des commerces. Une réflexion a donc été menée dans le cadre de la mission de programmation pour retrouver des places de stationnement en marge de la Grand Rue, à destination des résidents et des commerces.

Le site de la Fontaine, à l'angle de la Grand Rue et de la rue de l'Eglise, est prioritaire pour répondre à ce besoin compte tenu de son emplacement stra-

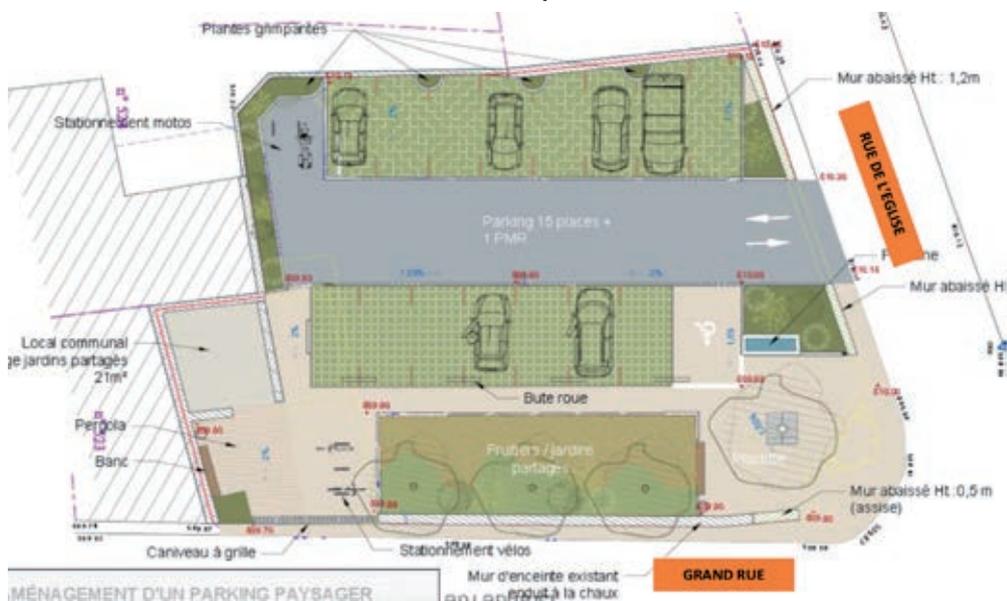
tégique au milieu de la Grand Rue. Il est situé sur une parcelle communale qui avait été acquise en préalable à la réflexion. Le parking est prévu pour comporter 16 places (dont 1 place PMR) ainsi que des stationnements 2 roues, avec une volonté de favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Son aménagement en 2021 est prioritaire dans la mesure où ce parking permettra de délester la Grand Rue dès les travaux de 2022.

Au-delà de sa vocation de stationnement pour véhicules légers, le site constituera un espace public agréable au cœur du centre-bourg, avec des cheminements piétons, une fontaine, des bancs, des espaces verts (dont une partie pourra être conçue en jardin/potager partagé). Il sera aménagé avec des matériaux de qualité et dans le respect de la proximité de l'église de St-Pierre-d'Allevard (clocher du XI<sup>ème</sup> siècle), ce qui a conduit notamment à une approche patrimoniale et architecturale afin de conserver d'anciennes façades et d'anciens murs de clôture. L'aménagement dans son ensemble permet de créer un lieu à la fois ouvert sur la Grand Rue et relativement fermé, ce qui limite l'impact visuel des véhicules en stationnement.

Dans le détail, le mur de clôture le long de la Grand Rue sera conservé, réhabilité, et ouvert au niveau de l'ancienne grange pour donner un accès piéton cycle à l'espace. Cette ancienne grange sera transformée en local communal et en lieu ombragé sous une pergola. Le mur de clôture le long de la rue de l'Eglise sera supprimé pour l'accès au parking ou abaissé. La fontaine actuelle, qui n'a pas été jugée comme patrimoniale, sera détruite et une nouvelle fontaine à bassin sera construite en retrait.

**Le chantier de l'espace de la Fontaine devrait être engagé à l'automne 2021.**

**La Municipalité espère que ces aménagements prévus en 2021 conviennent à tous et à toutes, et reste à l'écoute de vos questionnements pour apporter toute précision.**





# La FOIRE de la PIVOINE



*Après l'annulation de la Foire de la Pivoine l'année dernière, nous avons retrouvé avec plaisir cette fête le samedi 27 mars 2021.*

**RETOUR EN IMAGES SUR CETTE TRÈS BELLE JOURNÉE.**





## MÉDIATHÈQUE : APPEL À BÉNÉVOLES

**La commune de Crêts en Belledonne recherche pour sa médiathèque des bénévoles pendant ses heures d'ouverture au public, afin de vous accueillir dans des conditions optimales et étendre ses horaires d'ouverture.**

Si vous êtes disponible dans un de ces créneaux horaires :

Mardi de 16h à 18h

Mercredi de 10h à 12h ou de 16h à 18h

Vendredi de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

Nous avons besoin de vous à la médiathèque pour accueillir les publics, faire du prêt et retour de document, renseigner le public.

**SI VOUS VOULEZ RENCONTRER  
D'AUTRES PERSONNES,**

**SI VOUS DÉSIREZ VOUS IMPLIQUER  
DANS LA VIE LOCALE,**

**SI VOUS SOUHAITEZ PARTAGER VOTRE  
GOÛT DE LA LITTÉRATURE, DE LA  
MUSIQUE OU DU CINÉMA.**

Des connaissances informatiques à minima sont requises. Et une bonne condition physique. Un accompagnement est prévu pour vous former sur ces missions qui sont non rémunérées.

Le personnel de la médiathèque se tient à votre disposition pour satisfaire votre curiosité.

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le 04.76.45.18.50**

**N'hésitez pas à déposer votre candidature directement à la médiathèque.**

## 30 ANS DE SERVICES

**En début d'année 2021, 2 agents de la commune ont reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Vermeil.**

Le contexte actuel a malheureusement empêché la commune de leur rendre hommage comme elles le méritent mais tient à les remercier pour tout le travail qu'elles réalisent au quotidien pour le bien des habitants de Crêts en Belledonne.



**Isabelle SANCHEZ**

*ATSEM (Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles) principale de 1ère classe*

Le début de la carrière professionnelle commence pour Isabelle dans le secteur privé avant de décrocher, un peu plus tard, sa première embauche à la Mairie de Saint Pierre d'Allevard.

Recrutée comme Assistante Spécialisée des Ecoles Maternelles et agent d'entretien, elle voit depuis les enfants évoluer avec toute la bienveillance qu'elle peut leur apporter.

Soucieuse du travail bien fait, dans sa classe impeccable, Isabelle, commence à accueillir aujourd'hui les enfants qui ressemblent étrangement aux petits qu'elle a déjà vu auparavant...

Elle contribuera à ce qu'ils grandissent bien.



**Chantal DARBON**

*Agent administratif principal de 1ère classe*

Depuis qu'elle est là, Chantal a vu des choses se passer dans les murs de la mairie : des mandats se succéder, des vents politiques souffler, des administrés défiler et certains collègues aussi..., le téléphone sonner et des dossiers à gérer car être gestionnaire comptable est une grande responsabilité que Chantal accomplit avec brio.

Quand elle a commencé à travailler au sein de la commune, alors âgée de 20 ans à peine, elle assurait la polyvalence entre les services périscolaires et administratifs.

Consciencieuse et avec un grand sens du service public, rapidement, elle s'est fait une place à part entière au sein de l'administration.

Chantal est aujourd'hui un pilier de l'équipe administrative et appréciée de tous.

## DÉPART

**Pour des raisons personnelles Marie-Anne BERNARD a démissionné de sa fonction de conseillère municipale.**

Marie-Anne BERNARD a été élue pour la première fois en 2008 et elle a mis son dynamisme et son énergie au service de la commune de Saint Pierre d'Allevard puis de Crêts en Belledonne sans compter son temps.

Nous la remercions très sincèrement pour son extraordinaire travail, sa bienveillance et son efficacité tout au long de ces années et lui souhaitons bonne continuation dans sa vie personnelle.





# CONCOURS PHOTO

## « CARACTÈRES DE CRÊTS EN BELLEDONNE : NATURE, PATRIMOINE ET VIE LOCALE »

**Avec les beaux jours qui arrivent, la créativité photographique de chacun et chacune va pouvoir se révéler !**

**La commune de Crêts en Belledonne organise un concours de photographies ouvert à tous, petits et grands, sur 3 thématiques : nature, patrimoine, et vie locale.**

Ce concours est une invitation à découvrir ou à redécouvrir notre espace de vie afin d'immortaliser, le temps d'un cliché, la beauté ou la singularité d'un point de vue ou d'un instant. Les photos reçues, lauréates ou non, permettront d'agrémenter les publications communales sur nos différents médias de communication : site internet, page facebook, Echo des Crêts, etc. Les photos primées pourront faire l'objet d'une exposition.



**NATURE**



**PATRIMOINE**



**VIE LOCALE**

### Extraits du règlement :

- Période du concours : ouverture le 15 juin ; clôture le 15 septembre 2021 ;
- 3 catégories de participants :
  - > Adultes (2002 et avant)
  - > Collégiens-lycéens » (années 2003-2009)
  - > Primaires (2010 et plus) ;
- 3 catégories thématiques « Nature », « Patrimoine » et « Vie locale » ;
- les photographies devront avoir été prises entre le 15 septembre 2020 et le 15 septembre 2021.
- Concours ouvert à tous (hors professionnels de la photographie) et gratuit ; une personne peut présenter au maximum

- une photographie par thématique (soit 3 au total au maximum) ;
- Transmission des photographies par 2 voies possibles :
  - > par courrier ou dépôt en mairie,
  - > par mail à l'adresse [lechodescrets@mairieceb.fr](mailto:lechodescrets@mairieceb.fr).
- Conditions : les participants mineurs sont autorisés par leurs parents ( des formulaires d'autorisation sont disponibles sur le site internet ou sur simple demande en mairie) ; les personnes apparaissant sur les photographies donnent leur autorisation de publication ; les participants autorisent la commune à reproduire gratuitement les photographies dans le domaine de sa communication et d'expositions (tout support compris).

- Sélection des photographies selon 4 critères noté sur 5 (note sur 20 au total)
    - 1) respect du thème
    - 2) créativité
    - 3) esthétique
    - 4) qualité technique.
  - Un prix sera remis aux 3 meilleures photographies par catégories d'âge (3) et thématiques (3), soit 27 récompenses au total.
- La liste des prix sera publiée dans les médias de la commune
- Le règlement complet du concours est disponible sur le site internet de la commune ou sur simple demande en mairie.

**Renseignements :**  
[lechodescrets@mairieceb.fr](mailto:lechodescrets@mairieceb.fr)



## LE CLUB DE BASKET DU PAYS D'ALLEVARD À 25 ANS

En 1995 la commune de St Pierre d'Allevard a construit un gymnase. Il semblait évident pour quelques passionnés que dans un gymnase il fallait du basket, et c'est en Mai 1996 que le « Basket Pays d'Allevard » est né avec comme présidente Mme Chevallier Catherine (depuis Mme Romero) épaulée entre autres de Mme Colas Isabelle, Mme Normand Francine, Mme Bellakoud Atika, Mme Croibier Patricia et M. Chevallier Eric.

C'est en 2013 que Mme Romero laisse la place de président à M. Chiapella Alain.

La fête du sport qui était organisé au stade et proposait des ateliers découvertes pour différents sports a permis de faire découvrir le basket aux enfants de la commune et de lancer le club.

A cette époque le club accueillait les enfants entre 6 et 12 ans. Pour eux les débuts ont été très difficiles (une cinquantaine de licenciés la première année). En effet c'était un club de débutants engagés en championnat contre des clubs qui avaient des années d'existence et donc plus d'expérience.

Un grand bravo à tous ces jeunes qui malgré la succession de défaites n'ont pas baissé les bras. Ils ont commencé à gagner, à faire résonner le nom de notre village dans les gymnases du département et ils nous ont donné beaucoup d'émotion et de joie.

Le club a grandi avec ses jeunes et bientôt il y a eu des équipes cadettes et même seniors plus récemment.



Si pendant toutes ces années la pratique du basket sur notre commune a été possible c'est essentiellement grâce à une équipes de bénévoles. Sans l'engagement et le dévouement de toutes ses personnes nos jeunes n'auraient pas pu pratiquer ce sport.

Le canton propose un large panel d'activités à nos jeunes qui ne fonctionnent qu'avec la bonne volonté de quelques-uns.

**La situation sanitaire fait beaucoup de mal à nos associations. Les clubs sont pratiquement à l'arrêt il va falloir relancer toute cette énergie. Non seulement celle de nos jeunes mais surtout celle des bénévoles à une époque où le bénévolat se perd. Sans bénévoles certains club ne survivront pas et nous verrons sans doute disparaître certaines activités de notre canton comme le basket qui est en recherche d'encadrants.**

## ESPACE NORDIQUE

**Une belle fréquentation cet hiver sur les pistes de l'espace nordique du Barioz : Cette saison bien particulière au Barioz s'est, malgré le contexte, bien passée, avec un bon enneigement.**

Des protocoles sanitaires ont été mis en place pour l'accueil au foyer de fond, pour la vente de forfaits et la location de skis et raquettes par les salariés. N'ayant pas pu faire de petite restauration à l'intérieur, une guérite avait été installée les week-end et vacances de février devant le foyer pour proposer de la vente à emporter (boissons et gaufres) organisée par les bénévoles de l'association.

Quant au refuge du Crêt du Poulet, restauration et hébergement n'ont pas été possibles à l'intérieur non plus, ni les 6 animations musicales « Pleine Lune » du vendredi soir, ainsi que les autres événements, tous annulés. On a dû mettre en place là aussi une vente à emporter en journée, les week-ends et pendant les vacances de février devant le refuge par les bénévoles, avec tous les protocoles mis en place, afin de satisfaire la demande des randonneurs et sportifs.

**Une grande majorité des ressources de l'association provient du bénévolat de ses 98 adhérents, et permet d'assurer le fonctionnement du foyer de fond (charges salariales, renouvellement du parc de skis, ...).**

Le planning de l'accueil scolaire a été bien rempli cette année, et nous remercions les enseignants d'avoir joué le jeu de maintenir ces activités malgré le contexte, ainsi que notre moniteur BE.

Les stations de ski de piste étant toutes fermées cet hiver, la fréquentation du domaine nordique a fortement augmenté (ski, raquettes, randonneurs). Nous remercions la commune pour avoir mis à disposition 2 agents pour organiser le stationnement et la circulation. Ces difficultés qui existaient déjà avant la crise sanitaire ont conduit la commune à solliciter le Département (car la route est départementale) pour lancer une réflexion sur l'accès au foyer de fond. Cette réflexion sera utile dans le cadre du « schéma des activités de pleine nature » (APN) porté par la communauté de communes du Grésivaudan qui classe le Barioz comme porte d'entrée du massif de Belledonne ; le Barioz est ainsi l'un des 14 « camps de base » du massif de Belledonne et l'un des 8 camps de base côté Grésivaudan.

Des pistes bien entretenues grâce à un enneigement continu ! (bravo à nos dameurs et pisteurs-secouristes !)



Une nouveauté cet hiver : une webcam est installée devant le refuge pour donner un aperçu en temps réel de la météo au Crêt du Poulet.

La saison s'est terminée dimanche 28 mars avec une journée biathlon pour tous au niveau du foyer de fond, sur la piste des Ramiettes. Des carabines laser permettaient aux petits et grands de s'essayer au tir à 10 m, couché ou debout, comme de vrais championnes et champions ! une belle réussite pour ce dernier événement, sous un soleil radieux, et des familles ravies !

**L'association Espace Nordique du Barioz**

[www.espacenordiquedu barioz.fr](http://www.espacenordiquedu barioz.fr)

## 7ÈME ÉDITION DE LA COURSE DU GRAND ROCHER

L'un des rares événements qui a pu être maintenu sur le site nordique du Barioz cet hiver, avec une participation exceptionnelle de plus de 120 coureurs, un encadrement d'une 50aine de bénévoles, une petite chute de neige juste avant la course, une météo excellente, tous les ingrédients étaient réunis pour réussir cette journée.

Cette course rassemble tous niveaux de coureurs, y compris des athlètes de haut niveau, sous forme de relais ski de randonnée et ski de fond.

Une collation leur était offerte à leur arrivée, avec boissons chaudes et produits locaux, dans le respect des règles sanitaires imposées.

Ambiance formidable, bouffée d'oxygène que tous, coureurs et bénévoles, ont appréciées dans le contexte actuel.



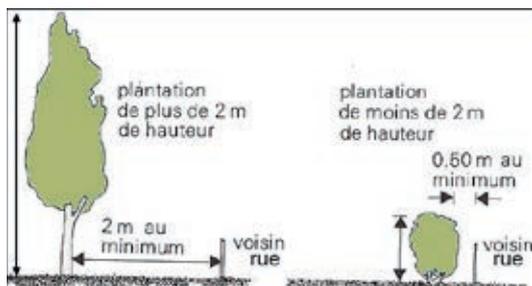
Dimanche 7 mars 2021 au Barioz



# C'EST LE PRINTEMPS ! ET LE RETOUR AUX CHAMPS

*C'est l'occasion de faire le point sur les règles d'implantation et d'entretien des végétaux le long des voies publiques et entre propriétés privées*

## 1/ LES REGLES D'IMPLANTATION



**Les deux principaux chiffres à retenir :**  
**50 cm de distance pour une haie ou un arbuste**  
**2 mètres de distance pour les arbres**  
 Ces distances sont rappelées dans l'arrêté du Maire n°38/2021 publié avec cet article

Type d'infrastructure	PRINCIPALES DISTANCES A RESPECTER
Voies communales, départementales limite de propriété privé	Haies et arbustes < à 2 m de hauteur : distance de 0.50 mètre minimum de l'alignement de la voie ou de la limite séparative du voisin Arbres dépassant ou susceptibles de dépasser 2 mètres de hauteur : distance de 2 mètre minimum de l'alignement de la voie ou de la limite séparative du voisin.
Chemins ruraux	La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre et la hauteur se mesure à partir du sol jusqu'à la pointe
Lignes électriques	Lorsqu'il y a une ligne électrique qui longe la voie publique, les arbres ne peuvent être plantés qu'à 3 m, au moins, de l'alignement s'ils ne dépassent pas 7 m de hauteur, avec un retrait supplémentaire de 1 m pour chaque mètre de hauteur dépassant les 7 m (exemple : un arbre de 9 m de hauteur doit être planté à 3 m + 2 m = 5 m de l'alignement). Au-delà de 10 m, la hauteur est libre..

## 2/ LES REGLES D'ENTRETIEN \*

**UN IMPÉRATIF**

**ON COUPE**

**TOUT CE QUI DÉPASSE !**

Les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ; les haies doivent toujours être entretenues de manière à ce que leur développement du côté de la voie ne laisse aucune saillie sur celle-ci. La règle est identique pour les plantations entre deux propriétés privées

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, à la diligence des propriétaires, de manière à sauvegarder la commodité du passage et la conservation du chemin.

\* Ces règles ainsi que les sanctions pour non-respect sont rappelées dans l'arrêté du Maire n°38/2021 publié avec cet article



## 3/ LES SANCTIONS POUR NON RESPECT DES REGLES DE PLANTATION OU D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS LE LONG DES VOIES PUBLIQUES ET CHEMINS RURAUX

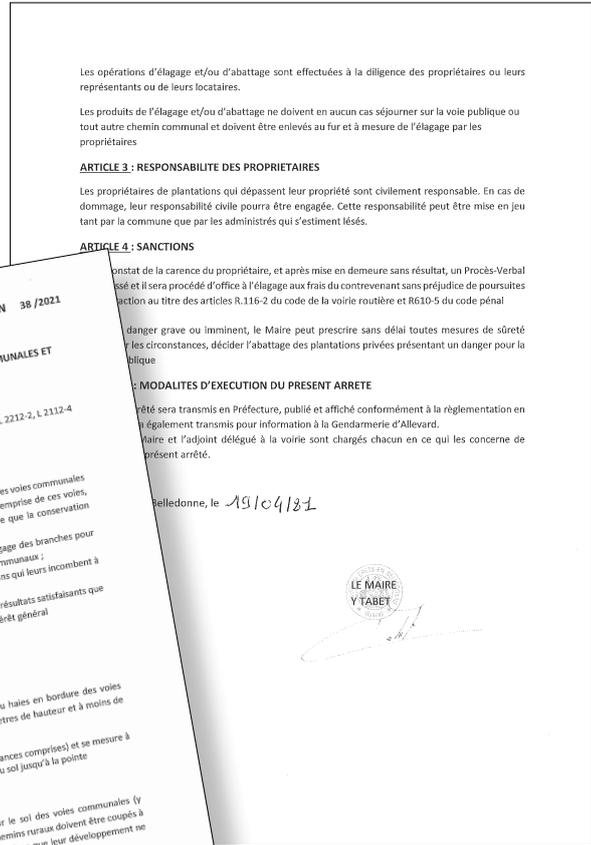
- Article R.116-2 du Code de la voirie routière : « Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe [soit 1 500€] ceux qui : [...] 5° En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier »

Rappel : les haies et arbustes sont autorisés à une distance moindre (0.50) en application du code civil L.2212-2-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Tout manquement à un arrêté du Maire présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère rééducatif ou continu en matière d'élagage et d'entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine public, peut donner lieu à une amende administrative de 500€ au plus selon les modalités fixées à l'article L.2212-2-1 du Code général des collectivités territoriales.**

Articles 1240 à 1242 du Code civil. En cas de dommage causé à la voie publique, la Commune est fondée à demander réparation au propriétaire de l'arbre qui en est à l'origine sur la base des articles 1240 à 1242 du Code civil.

Article L.2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales : « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L. 2213-1 [voies communales et routes départementales en agglomération] afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à charge des propriétaires »



ARRÊTÉ DU MAIRE

## 4/ COMMENT REAGIR SI SON VOISIN NE RESPECTE PAS LES REGLES

Vous pouvez couper les racines qui dépassent chez vous mais ne coupez surtout pas les branches du voisin qui vous gênent.

Seul le propriétaire de la plantation peut les couper. Après avoir demandé oralement à votre voisin de couper ses branches, et après un certain délai sans exécution de sa part, adressez-lui une lettre recommandée avec accusé de réception le mettant en demeure d'agir dans un délai raisonnable. Si votre voisin reste sourd à vos demandes, tentez de trouver une solution amiable en saisissant le conciliateur de justice avant de saisir le tribunal judiciaire.





# ÉCOBUAGE

**Pour mieux respirer  
NE BRÛLEZ PAS  
vos déchets verts**

**Arrêtez de vous enflammer !**

Information et recommandations à l'attention des particuliers

**En France, la mauvaise qualité de l'air...**

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.

→ Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

**et l'entretien du jardin pour un particulier :**

génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.  
Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

**En matière d'émissions de particules fines :**

<p><b>14 000 km</b> parcourus par une voiture <b>essence récente</b></p> <p><b>13 000 km</b> parcourus par une voiture <b>essence ancienne</b></p> <p><b>13 000 km</b> parcourus par une voiture <b>diesel récente</b></p> <p><b>1 800 km</b> parcourus par une voiture <b>diesel ancienne</b></p>	<p><b>50 kg</b> de végétaux brûlés à l'air libre, (environ <b>5 sacs de 60 l</b> de déchets verts)</p>	<p><b>3 semaines de chauffage</b> d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante</p> <p><b>3 jours de chauffage</b> d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert</p>
--	--	--

+ d'infos sur : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

## Le brûlage à l'air libre des déchets verts, **c'est interdit !** **Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !**

**Article 84** du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines** mais aussi dans les **vallées de montagne et en période de pics de pollution**.

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



### DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

### SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).

**Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :**

#### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

#### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

**Astuce :** la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

#### LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99 % de la population est desservie. Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sinoe.org



# L'ÉTIOPATHIE : UNE MÉTHODE DE SOIN MANUELLE

*Le raisonnement étiopathique permet de remonter des effets à la cause fixée à partir des troubles présentés. L'étiopathe utilise des techniques manuelles précises pour aider le corps à retrouver un fonctionnement cohérent. Les études d'étiopathie durent 6 années au cours desquelles l'apprentissage des techniques précises, les connaissances en anatomie et en physiologie sont indispensables pour rechercher la cause des dysfonctionnements et vous proposer des solutions durables pour la plupart des maux du quotidien.*

Une séance dure environ 30 minutes et se déroule en 3 étapes :

1 - l'étiopathe vous posera des questions précises sur vos antécédents et les douleurs que vous ressentez ainsi que sur les circonstances d'apparition afin de déterminer la ou les causes. S'il ou elle ne peut en traiter la cause, vous serez réorienté à ce moment là vers un spécialiste qualifié.

2 - l'étiopathe utilisera des techniques simples et rapides (manipulations vertébrales, viscérales, etc...). L'étiopathe pourra s'adapter à la sensibilité de chacun, pouvant varier en fonction du vécu.

3 - il vous sera indiqué s'il est nécessaire de reprendre rendez-vous. Il faut compter en moyenne entre 2 et 6 séances, cela dépendra de la probléma-

### Principales indications :

**Troubles articulaires :** entorse, tendinite, douleur articulaire, canal carpien, périarthrite, algodystrophie, fourmillements...

**Troubles nerveux :** névralgie d'Arnold, faciale, NCB (cervico-brachiale), intercostale, lombalgie, cruralgie, sciatalgie, pubalgie...

**Troubles respiratoires ORL :** sinusite, rhinite, rhinopharyngite, otite, certains types de vertiges et d'accouphènes, bronchite, asthme...

**Troubles digestifs :** douleurs digestives, ballonnements, remontées acides, constipation, diarrhée, hémorroïdes...

**Troubles circulatoires :** crampes, jambes lourdes, maladie de Raynaud...

**Troubles urinaires et gynécologiques :** énurésie, cystite, incontinence, troubles de la prostate, règles douloureuses, troubles du cycle, infertilité, troubles de la ménopause...

**Troubles de la grossesse :** nausées, vomissements, sciatique, préparation à l'accouchement...

**Troubles du nourrisson :** colique, régurgitation, plagiocéphalie, otite, sinusite...

**Troubles généraux :** céphalée, migraine, zona, angoisses, anxiété, insomnie...

tique à traiter, de son ancienneté et de l'évolution des troubles. Enfin, l'étiopathe peut donner des conseils afin de pérenniser l'effet de la séance.

L'étiopathie convient aux bébés comme aux personnes âgées en passant par les sportifs, les actifs et les plus sédentaires. Si l'étiopathie utilise des techniques de manipulations manuelles douces permettant de traiter de nombreux maux du quotidien, elle a ses limites et ne saurait se substituer à une chirurgie ou à un traitement médicamenteux lorsqu'ils s'avèrent indispensables. Elle ne permet pas de soigner les maladies graves comme le cancer, les maladies infectieuses, les maladies dégénératives, les tumeurs... De même que lors d'un traumatisme physique récent (fractures), l'étiopathe réor-

ientie immédiatement vers le médecin compétent.

**Maggy Jumelin Etiopathe,**

1 rue Bernard Nièpce, 38580 Allevard Sur rdv les mardi, jeudi et certains samedi à Allevard et les lundi, mercredi, vendredi à Grenoble.  
Tel : 06 73 55 59 47

<https://maggy-jumelin-etipathe-allevard.business.site>  
<https://www.etipathie.com>

## INFO

### TRAVAUX D'ENTRETIEN VEGETALISATION

*Des travaux d'entretien de la végétation nécessaire au bon fonctionnement des lignes à haute tension Auront lieu sur le territoire de la commune de Crêts en Belledonne du 1er juin au 30 septembre 2021.*

63 LV/Chapelle du Bard-Fonds de France-Bens/Portée(s) : 29-27,34-33

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux Savoie à l'entreprise BOVET ENVIRONNEMENT.

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétalisation réalisé par RT, vous pouvez consulter le guide élaboré par Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse : [https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege\\_1213a\\_v7\\_1\\_1.pdf](https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege_1213a_v7_1_1.pdf)

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR SAVOIE – 455 avenue du pont de rhonne – 73200 ALBERTVILLEIHLÉ Nathanael (06.61.73.05.04) / GUILLOT Yoann (06.66.53.70.48)



## LES CONSEILS MUNICIPAUX EN BRÈVES

### SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

#### Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2022, dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

#### Suppression et création de poste pour une ATSEM :

A la demande d'une ATSEM de diminuer son temps de travail hebdomadaire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois à partir du 1er février 2021 comme suit :

**Filière animation :** Emploi : adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet à raison de 33,5 h hebdomadaires annualisées  
Ancien effectif : 1 / Nouvel effectif : 0

**Filière animation :** Emploi : adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet à raison de 32 h hebdomadaires annualisées.  
Ancien effectif : 0 / Nouvel effectif : 1

### SÉANCE DU 11 MARS 2021

#### Commission municipale Éducation et Jeunesse - modification - nouvelle composition :

Suite à la démission du conseil municipal de Marie-Anne BERNARD en date du 28 février 2021, le conseil municipal doit délibérer pour désigner son(sa) remplaçant(e) à la commission scolaire - jeunesse.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner la personne par vote à main levée : il procède à l'élection de HERAUD Régis.

Rappel de la composition de la commission éducation-jeunesse : HERAUD Régis, FALL David, TRUCHASSOUT Vanessa, MIETTON Eve, GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie, MEN-GUY Laurie, JOUNEAU Catherine, ZAPPIA Jacqueline, GEST Véronique.

#### Élection du Conseiller Délégué aux Affaires Scolaires :

Suite à la démission de Marie-Anne BERNARD en date du 28 février 2021, il convient d'élire un nouveau conseiller délégué.

Le conseil municipal est invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Après un appel de candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions fixées précédemment.

Election du conseiller municipal délégué aux affaires scolaires :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 23

e. Majorité absolue 12

HERAUD Régis  
NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS : 23 (vingt-trois)

HERAUD Régis est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### Subvention exceptionnelle pour le Ski Club du Barioz

Au moment des inscriptions, l'association Ski Club du Barioz autorise ses adhérents à souscrire une licence Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) moins onéreuse que la licence de la Fédération Française de Ski (FFS).

Cependant, conséquence de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le décret n° 2020-1519 du 4 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 interdit l'ouverture des remontées mécaniques au public sauf, notamment, aux pratiquant mineurs licenciés à la FFS.

L'association Ski Club du Barioz a dû souscrire une licence FFS pour tous les enfants adhérent à l'association et qui avaient payé une licence FSGT.

Le coût d'une licence FFS s'élève à 45,45 € contre 18 € pour une licence FSGT. Le surcoût pour l'association Ski Club du Barioz s'élève à 2 200 €.

Celui-ci demande à la commune de Crêts en Belledonne une subvention exceptionnelle pour compenser ce surcoût.

Madame Agnès DARBON, trésorière de l'association, sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 200 € à l'association Ski club du Barioz.

#### Sauvegarde des voies communales et des chemins ruraux lors des opérations de débardage menées dans le cadre de l'exploitation forestière :

Dans l'attente de la mise en place d'outils, à l'échelle de la communauté de communes du Grésivaudan, visant à définir des engagements réciproques entre les professionnels forestiers et les communes, il est nécessaire, de mettre en place un état des lieux contradictoire avant et après les opérations de débardage. Il permet en effet de responsabiliser les exploitants et in fine de mettre à leur charge - en cas de dégâts constatés - uniquement ce qui est induit par leur exploitation, la commune conservant la charge de l'entretien normal de la voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- Approuver la nécessité de mettre en place des mesures visant à sauvegarder les voies communales et les chemins ruraux lors des opérations de débardage, menées dans le cadre de l'exploitation forestière.



- Demander au Maire de prendre toutes les mesures et outils nécessaires pour ce faire à commencer par imposer un état des lieux contradictoire systématique.

### Acquisition du foncier nécessaire à l'aménagement d'un chargeoir au lieu-dit Ladret et Barlet :

L'aménagement d'un nouveau chargeoir est à l'étude dans le secteur de Ladret et Barlet. Une convention a été signée le 13 janvier dernier avec le propriétaire de l'emprise foncière dans laquelle :

- La commune s'engage à acquérir le foncier nécessaire à l'aménagement du chargeoir (environ 1 300 m<sup>2</sup>) pour un prix de 15 centimes le m<sup>2</sup>. Une division parcellaire sera nécessaire pour détacher le terrain du chargeoir de la parcelle D363, bien plus vaste (11 980 m<sup>2</sup>). Les frais d'arpentage seront pris en charge par la commune.

- Le propriétaire s'engage à autoriser la commune à procéder aux travaux de terrassement sans attendre la signature authentifiant la vente.

Il est convenu également dans la convention que le propriétaire et ses héritiers des 1<sup>er</sup> et second degré auront le libre accès à la route forestière de Ladret et Barlet ainsi qu'au chargeoir et qu'en outre, dans l'hypothèse où la commune mettrait en place une taxe de débardage, à les exonérer de son règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Approuver le principe de la convention jointe en annexe,

- Autoriser Laurent BRUNET-MANQUAT à faire établir par un géomètre le document d'arpentage pour détacher l'emprise du terrain où sera aménagé le chargeoir et qui fera l'objet de la cession.

### Acquisition à titre gratuit de la parcelle AD 799 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Accepter d'acquérir à titre gratuit la parcelle AD 799 d'une superficie de 72 m<sup>2</sup>,

- Accepter que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigne Pierre LAMBERT, 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la commune et signer l'acte,

- Autoriser Laurent BRUNET MANQUAT à signer tous les documents préparatoires à la cession.

### Acquisition des parcelles 262A511-262A512-262A1280-262A1281 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Accepter d'acquérir le tènement de 8 245 m<sup>2</sup> constitué des parcelles 262A511-262A512-262A1280-262A1281 pour un prix de 1 969 €,

- Accepter que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigner Pierre LAMBERT, 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la commune et signer l'acte,

- Autoriser Laurent BRUNET MANQUAT à signer tous les documents préparatoires à la cession.

### Convention de reprise financière du Compte Épargne-Temps d'une agente :

La commune de Crêts en Belledonne a recruté par voie de mutation une agente de la commune de Pontcharra qui possède un compte épargne temps. En application de la réglementation, cette agente a conservé les droits à congé acquis au sein de la Ville de Pontcharra, 8 jours au total, et la commune de Crêts en Belledonne a donc la charge d'en assurer la gestion.

Conformément aux dispositions de l'article II du décret n° 2004-878, les communes de Crêts en Belledonne et Pontcharra souhaitent conclure une convention pour indemniser Crêts en Belledonne du montant de ce transfert soit 600 € pour 6 jours.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la convention,

- Autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### Convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Crolles (CMS) :

La commune de Crêts en Belledonne participe financièrement aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Crolles duquel elle est rattachée. Le centre médico scolaire assure le suivi des élèves des communes adhérentes.

La commune de Crolles finance le Centre Médico-Scolaire et sollicite une participation financière auprès des communes concernées.

Le montant de la participation est fixé sur la base de 0,60 € par élève du premier degré scolarisé dans la commune de Crêts en Belledonne et relevant du Centre Médico-Scolaire de Crolles. Le coût est estimé à 243 € pour 405 élèves.

Une convention est établie pour fixer les modalités de cette participation financière.

Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la convention,

- Autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales - offre de titres restaurants pour le personnel territorial :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Charger le Centre de gestion de l'Isère

de négocier un contrat cadre de prestations sociales - offre de titres restaurant pour le personnel territorial,

- Autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Travaux sur réseaux France Télécom au poste Les Fontaines :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Prendre acte du projet de travaux et du plan de financement à savoir :

**Prix prévisionnel de l'opération TTC: 41 586 €**

**Montant total des financements externes : 9 900 €**

**Participation aux frais de TE38 : 1 543 €**

**Contribution prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements) : 31 686 €**

- Approuver les modalités de règlement décrites ci-dessus,

- Prendre acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 1 543 € compris dans le montant ci-dessus de 31 686 €.

- Prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 30 143 €, compris dans le montant ci-dessus de 31 686 €. Ce montant pourra être rajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

### Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité au poste Les Fontaines :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Prendre acte du projet de travaux et du plan de financement à savoir :

**Prix prévisionnel de l'opération TTC : 179 379 €**

**Montant total des financements externes : 149 194 €**

**Participation aux frais de TE38 : 1 729 €**

**Contribution prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements) : 30 185 €**

- Approuver les modalités de règlement décrites ci-dessus,

- Prendre acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 1 729 € compris dans le montant ci-dessus de 30 185 €.

- Prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 28 456 €, compris dans le montant ci-dessus de 30 185 €. Ce montant pourra être rajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.



## Questions diverses :

1) Mme Marie-Anne BERNARD a démissionné du conseil municipal le 28 février 2021.

2) Monsieur Le Maire a souhaité proposer deux représentants supplémentaires à la commission thématique intercommunale culture et patrimoine : Jeanne-Marie GIRAULT FERRARI et Franck CHABUT, qui seront intégrés par délibération du conseil communautaire lors d'une prochaine séance.

3) La commission de contrôle des listes électorales : Dans chaque commune, il existe une commission de contrôle des listes électorales. Les membres de la commission sont désignés par arrêté préfectoral.

Cette commission est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission de contrôle est chargée de :

- S'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin).

Elle exerce ici un contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le Maire, compétent pour y procéder.

Dans ce cadre elle peut :

- > réformer les décisions du maire ;
- > procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

- Statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs tout au long de l'année à l'encontre des décisions prises par le maire et qui les concernent personnellement.

4) Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

- En tant qu'élu en leur sein,

- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,

- Au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Chaque conseiller municipal de la commune, va recevoir par mail l'état annuel des indemnités.

Présentation de l'état annuel des indemnités des élu(e)s siégeant au conseil municipal de Crêts en Belledonne Année 2020 Indemnités annuelles brutes de toutes natures

Maire	8 265,37 €
1er adjoint	3 851,94 €
2ème adjoint	3 016,82 €
3ème adjoint	3 016,82 €
4ème adjoint	3 016,82 €
5ème adjoint	3 016,82 €
6ème adjoint	3 016,82 €
1er conseiller délégué	1 440,07 €
2ème conseiller délégué	1 440,07 €
3ème conseiller délégué	1 440,07 €
Conseiller municipal	321,63 €

## SÉANCE DU 1ER AVRIL 2021

### Attribution de la délégation de service public pour le gardiennage du Refuge du Crêt du Poulet pendant la saison estivale :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

> 14 voix pour (BACHELOT Pierre, CHABUT Franck, CROUTEIX Michel, DARBON Agnès, GADEL Nelly, GEST Véronique, GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie, JOUVEL-TRIOLLET Stéphane, LAIGROZ Cécile, LARDIERE Jérôme, MENGUY Laurie, TABEL Youcef,

> 6 voix contre (LAVAL Frédéric, FALL David, DALBAN-CANASSY Daniel, HERAUD Régis, LAMBERT Pierre, TRUCHASSOUT Vanessa)

> 3 abstentions (PONT Philippe, ZAPPIA Jacqueline, BRUNET-MANQUAT Laurent),

Approuve le classement proposé par la commission DSP ainsi que le contenu du contrat de délégation,

- Délègue à M. PRATABUY Nicolas et PROVENCHERE Pénélope le gardiennage du refuge du Crêt du Poulet pendant la saison estivale, pendant 2 ans (prolongation possible d'un an) à compter du 1er mai 2021.

Autorise M. Le Maire à signer le contrat de délégation.

## SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

### Budget principal : compte administratif 2020 - Approbation du compte de gestion du comptable public :

1. Le compte administratif du budget principal de la commune de l'année 2020 qui se définit comme suit :

#### Dépenses

Fonctionnement : 3 251 881,46 €  
Investissement : 1 045 242,09 €

#### Recettes

Fonctionnement : 816 639,49 €  
Investissement : 1 501 697,24 €

#### RÉSULTAT 2020

Fonctionnement : 639,49 €  
Investissement : 456 455,15 €

#### Report du résultat 2019

Fonctionnement : 2 053 686,06 €  
Investissement : 474 694,4 €

#### RESULTAT de CLOTURE 2020

Fonctionnement : 2 870 325,55 €  
Investissement : - 18 238,99 €

Un déficit d'investissement de 18 238,99 €

Un excédent de fonctionnement de 816 639,49 €

- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 273 547,86 €

1. Le compte de gestion 2020 est présenté au Conseil Municipal, les montants des opérations concordent avec ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve :

- Le compte administratif du budget principal 2020

- Le compte de gestion du comptable public

### Budget principal - Affectation du résultat 2020 au budget 2021 :

RESULTAT DE CLOTURE 2020  
Fonctionnement : 2 870 325,55 €  
Investissement : -18 238,99 €

Les résultats du compte administratif 2020 sont :

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à de 273 547,86 €.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats au budget principal 2021 de la façon suivante :

- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 2 578 538,70 €

- 001 Déficit d'investissement reporté : - 18 238,99 €

- 1068 Affectation du résultat : 291 786,85 €

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats 2020 de la commune de Crêts en Belledonne, au budget principal 2021.

### Taux de fiscalité directe locale 2021 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer les taux des taxes fiscales pour l'année 2021 comme suit :

	TAUX COMMUNAL (sans augmentation)	TAUX DÉPARTEMENTAL	TOTAL
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,47%	15,90%	35,37%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,66%	0%	58,66%



### Budget principal de la commune :

Le budget principal 2021 s'équilibre à :

- 6 317 362,70 euros en fonctionnement
- 3 234 855,55 euros en investissement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget principal de la commune 2021.

### Première répartition des subventions de fonctionnement :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les subventions suivantes :

- Association coopérative scolaire de l'école maternelle : 4 359 €
- Association coopérative scolaire de l'école élémentaire : 20 000 €

### Exonération exceptionnelle du loyer dû par la SARL JAME au titre du 1er trimestre 2021 :

Le gérant de la SARL JAME ayant eu d'importants soucis de santé qui l'ont conduit à arrêter son activité, puis la reprendre au ralenti et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'exonérer la SARL JAME du loyer du 1er trimestre 2021 lequel s'élève à 1 080 €.

### Chemin des écoliers : acquisition à titre gratuit de la parcelle 262B 1454 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section 262B numéro 1454 d'une contenance de 95 m<sup>2</sup>,
- Accepter que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigne Pierre LAMBERT, 1er adjoint pour représenter la commune et signer l'acte,
- Autoriser Laurent BRUNET MANQUAT à signer tous les documents préparatoires à la cession.

### Chemin des écoliers : acquisition à titre gratuit de la parcelle 262B 1451 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section 262B numéro 1451 d'une contenance de 106 m<sup>2</sup>,
- Accepter que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigne Pierre LAMBERT, 1er adjoint pour représenter la commune et signer l'acte,
- Autoriser Laurent BRUNET MANQUAT à signer tous les documents préparatoires à la cession.

### Acquisition foncière dans le marais de Sailles AE 477 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Approuver l'acquisition de la parcelle AE 477 d'une contenance cadastrale de 2 995 m<sup>2</sup> pour un prix de 1 230 €,
- Désigner l'Etude DUFRESNE à Allevard pour dresser l'acte en la forme authentique,
- Autoriser Laurent BRUNET MANQUAT à signer tous les documents préparatoires à la cession.

### Acquisition foncière dans le marais de Sailles AE 478 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Approuver l'acquisition de la parcelle AE 478 d'une contenance cadastrale de 2 435 m<sup>2</sup> pour un prix de 1 000 €,
- Désigner l'Etude DUFRESNE à Allevard pour dresser l'acte en la forme authentique,
- Autoriser Laurent BRUNET MANQUAT à signer tous les documents préparatoires à la cession.

### Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) des Fontaines - Remboursement des indus :

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble est un ancien dispositif (abrogé en 2012) de participation des constructeurs au financement, d'un programme d'équipements publics, qu'une commune, ou un EPCI, s'engage à réaliser, dans un secteur déterminé, pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier de ce secteur. Lorsqu'un PAE est instauré, ce dernier se substitue aux participations d'urbanisme de droit commun (Taxe Locale d'Équipement jusqu'en 2012 et part communale de la Taxe d'Aménagement depuis mars 2012).

Par délibération du 18 septembre 2004, la commune de Morétel-de-Mailles a instauré un PAE dans le secteur des Fontaines pour l'aider à financer des équipements.

Quatorze constructeurs ont été soumis au paiement du PAE entre son instauration et la date de sa caducité (31/12/2019). Le montant de la participation PAE était fonction de la surface de plancher développée, chaque m<sup>2</sup> générant une participation de 84.35 €. La collectivité a ainsi encaissé 155 118,74 € entre 2004 et 2019 au titre du PAE. A titre de comparaison, les taxes de droit commun auraient rapporté à la collectivité un montant de 42 529 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Approuver à l'unanimité, le remboursement des sommes versées au titre du PAE aux quatorze constructeurs, déduction faite des sommes qui auraient été dues au titre des participations de droit commun pour un montant total de 111 989,74 €.

- Dire que les sommes afférentes sont inscrites au budget de fonctionnement 2021, chapitre 67 (charges exceptionnelles), compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

### Acquisition des parcelles B612 ; B614 ; B615 ; B617 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Accepter d'acquérir à titre gratuit les parcelles B612 ; B614 ; B615 ; B617,
- Accepter que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigne Monsieur Pierre LAMBERT, 1er adjoint pour représenter la commune et signer l'acte,
- Autoriser Laurent BRUNET MANQUAT à signer tous les documents préparatoires à la cession.

**LES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT CONSULTABLES DANS LEUR INTÉGRALITÉ EN MAIRIE ET SUR WWW.CRETSNBELLE-DONNE.FR**

**VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARAÎTRE UN ARTICLE DANS L'ÉCHO DES CRÊTS UNE SEULE ADRESSE :**

**lechodescrets@gmail.com**



# LES TRAVAUX



Réfection mur soutènement derrière l'église de Morêtel de Mailles



Travaux Route des Perrins



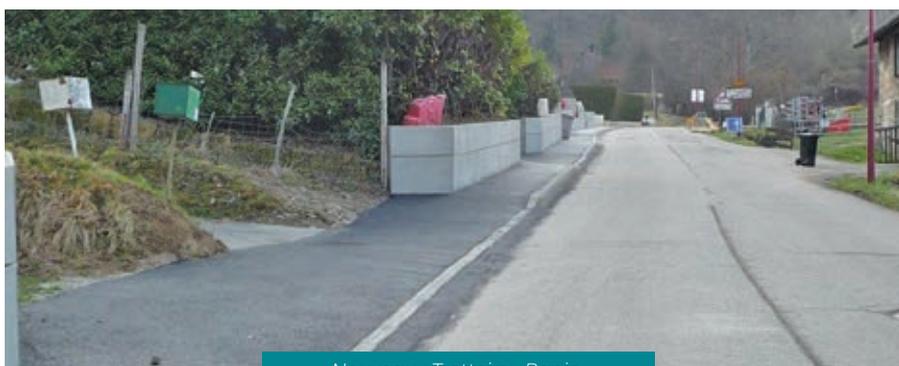
Faux Plafond, Eclairage Ecole Maternelle



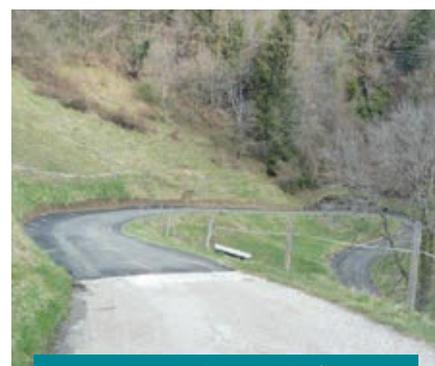
Jeux Square Champ Sappey



Jeux Square Champ Sappey



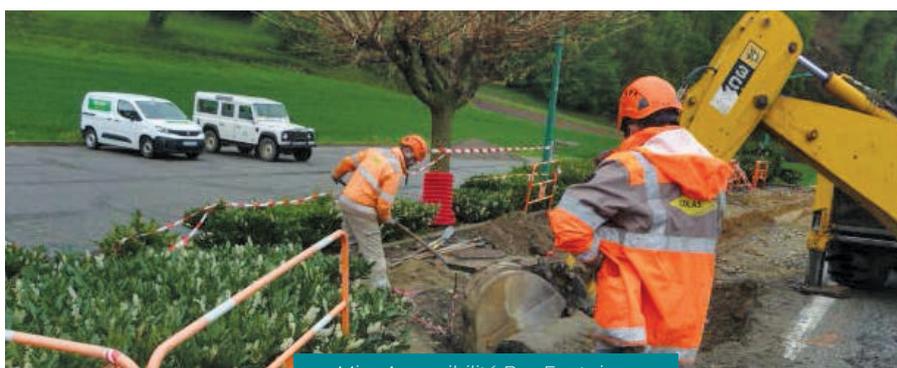
Nouveaux Trottoirs - Rapin



Travaux-Route La Roche



Mise Accessibilité Bus Fontaines



Mise Accessibilité Bus Fontaines



## TRAVAUX AUTORISÉS

N° DE DOSSIER	NOM	ADRESSE DE L'OPÉRATION	OBJET DE LA DEMANDE	Date
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>				
PC 03826215 20004 T1	DUCHAMPLECHEVAL Marion	1043 Route du Vernay-38570-CEB	Transfert de PC	11/6/20
PC 038439 1710002 M1	LAFORGE Benoît	51 Impasse De La Rethaudière-38830-CEB	Suppression bardage - décrochés de toiture- installation d un velux	7/7/20
PC 03826215 20004 M4	MARTIN Pierre-Antoine	1043 Route du Vernay-38570-CEB	Modif des fenêtres / revêtement mural extérieur/agrandissement terrasse	12/4/21
PC 038439 2110002	MOLLIER François	696 Route de Freydure - 38570- CEB	Garage triple	1/4/21

<b>DÉCLARATIONS PRÉALABLES</b>				
DP 038439 20 1 0095	VEILAND Pascal	95 Avenue d' Uriage- 38830- CEB	Rénovation toiture + Modif ouverture de toit	12/1/21
DP 038439 20 1 0096	KESKIN Alisen	123 Grand Rue-38830-CEB	Fermeture d'une terrasse ouverte par des baies vitrées pour création d'un salon	24/3/21
DP 038439 20 1 0098	JOABER Radhouane	496 Rue de la Ronzière-38830-CEB	Pose d'une clôture en périphérie de la parcelle 2m de hauteur	12/1/21
DP 038439 20 1 0099	ZAPPIA Salvatore	10 Le Hameau du Stade-38830-CEB	Pergola	7/1/21
DP 038439 20 1 0100	GOMES Jean-François	10 Impasse des Ressorts-38830-CEB	Mise en place d'une baie vitrée à la place d'une porte simple	12/1/21
DP 038439 20 1 0101	RAGACHE Carine	Pitrolas-38570-CEB	Extention d'un bâtiment existant par une ossature bois habillée de bardage	14/1/21
DP 038439 20 1 0102	MOLLICONE Cyrille	594 Rue de La Ronzière - 38830 -CEB	Clôture : modif DP 096 mur en Algeco 1m70	8/1/21
DP 038439 20 1 0103	ENERGYGO SAVALL Eric	23 Chemin de Plan Michel - 38830- CEB	Panneaux photovoltaïques	14/1/21
DP 038439 20 1 0104	REV'ISO YADEL ABOU	167 RUE DE VAUGRAINE-8830-CEB	Isolation par l'exterieur / facades	12/2/21
DP 038439 20 1 0105	VAIR Cindy	243 Routes des Teppes - 38570-CEB	Création d'un chemin d'accès et d'une plate-forme	10/2/21
DP 038439 21 1 0001	PATUREL Emile	31 Rue de l'Eglise-38830-CEB	Portail en aluminium couleur bois	15/2/21
DP 038439 21 1 0002	CHANEM Nabila	93 Impasse Les Galissans - 38570- CEB	Piscine	5/2/21
DP 038439 21 1 0003	VEOLI PLUS	200 Rue De Charvan-38830-CEB	Isolation thermique	5/2/21
DP 038439 21 1 0004	MOLLICONE Cyrille	594 Rue de la Ronzière - 38830 - CEB	Régul 3 portes blanche en fer	5/2/21
DP 038439 21 1 0006	GENSAC Véronique	487 Route de Grenoble- 38830-CEB	Annexe cellier en RDC	10/2/21
DP 038439 21 1 0007	DAVID Francine	59 Avenue d' Uriage - 38830- CEB	Fenêtre de toit	15/2/21
DP 038439 21 1 0008	BONETTO Alix	48 Chemin du Chapelat - 38 570 - CEB	Clôture : mur de pierres	5/2/21
DP 038439 21 1 0010	VANNON Nicolas	353 Route des Teppes - 38570 -CEB	Aménagement des combles	5/2/21
DP 038439 21 1 0012	ESTEVENIN Christelle	89 Rue Du Mollard - 38830 -CEB	Agrandissement d'un balcon pour terrasse sur pilotis	16/3/21
DP 038439 21 1 0013	PARRINELLO Laurent	122 Grande Rue - 38830-CEB	Rénovation toiture + fenêtre de toit	16/3/21
DP 038439 21 1 0014	DALBION Marc	15 avenue d' Uriage - 38830 -CEB	Installation PAC air et Ballon Thermodynamique	11/3/21
DP 038439 21 1 0015	VILLOT Jean-Paul	1526 Route de Rossand - 38570 - CEB	Rempl. menuiserie, garde corps balcon, façade, Dépose volets bois et bardage	3/3/21
DP 038439 21 1 0016	LABARRE Pascal	564 Grande Rue - 38830 - CEB	Surélévation appentis actuel + élargissement	10/3/21
DP 038439 21 1 0018	BEVILACQUA Eric	2047 Route de Montgotoux - 38830-CEB	Modification toiture et façade	3/3/21
DP 038439 21 1 0019	GENSAC Véronique	487 Route de Grenoble- 38830-CEB	Régularisation changement de destination garage en chambre et cellier	3/3/21
DP 038439 21 1 0021	VILLOT Jean-Paul	1526 Route de Rossand - 38570- CEB	Pose de 9 panneaux photovoltaïques	16/3/21
DP 038439 21 1 0022	VILLOT Pascal	85 Impasse de Rossand - 38570- CEB	Pose de 9 panneaux photovoltaïques	15/3/21
DP 038439 21 1 0023	JOBERT Annick	291 Grande Rue - 38830- CEB	Pose de volets roulants solaires gris clair sous linteau	6/4/21
DP 038439 21 1 0024	PILLITTERI Jean-Louis	177 Le Poutaz - 38830- CEB	Clôture mitoyenne sur son terrain	3/3/21
DP 038439 21 1 0025	BERNIZET Franck	123 Chemin de l'Adret - 38830- CEB	Piscine	16/3/21
DP 038439 21 1 0026	GESTIN Alain	3778 Route du Levet - 38830 - CEB	Piscine	23/3/21
DP 038439 21 1 0027	CHELLOUG Mustapha	226 Rue des Ecoles - 38830 -CEB	Portail	19/3/21
DP 038439 21 1 0028	JUBARD Vincent	525 Avenue d' Uriage - 38830-CEB	Remplacement d'une fenêtre	18/3/21
DP 038439 21 1 0029	Commune de CEB	255 Rue des Ecoles - 38830 - CEB	Remplacement des Menuiseries obsolètes	16/3/21
DP 038439 21 1 0030	VERHOOSTE Guillaume	103 rue de la Claie - 38830 -CEB	Extension en ossature bois	30/3/21
DP 038439 21 1 0031	PELLET Frédéric	60 Impasse des Figuiers- 38830- CEB	Changement de destination appentis en garage	11/3/21
DP 038439 21 1 0032	MARTINEZ Laurence	1696 Route de Goncelin - 38830- CEB	Réfection toiture et façade + aménagement des combles	4/4/21
DP 038439 21 1 0033	BOGEAT Francis	237 Route de Crey - 38570- CEB	Consolidation grange pierre sèche	29/3/21
DP 038439 21 1 0034	ISOWATT	493 Rue de la Ronzière-38830-CEB	Pose de panneaux photovoltaïques	4/4/21
DP 038439 21 1 0035	VILBOURG Michel	4915 Route de Goncelin - 38570-CEB	Création d'une chambre, constrution ossature bois	15/4/21
DP 038439 21 1 0036	MAGALHAES Epifanio	1552 Route du Vernay - 38570 -CEB	Piscine	9/4/21
DP 038439 21 1 0039	TISSOT Gérard	615 Route de Grenoble - 38830- CEB	Panneaux solaires	15/4/21
DP 038439 21 1 0040	DELAGE Laure	120 Route de Grenoble - 38830 -CEB	Conduit d'évacuation de fumées ( chaudière à granules)	15/4/21
DP 038439 21 1 0041	DARGENT Lucille	88 Impasse de la Combe du Mollard - 38830-CEB	Isolation par l'exterieur + revêtement enduit	15/4/21
DP 038439 21 1 0043	COINDET Alain	493 Rue de la Ronzière- 38830 - CEB	Piscine	14/4/21
DP 038439 21 1 0047	JANET Guy	15 Chemin de l'Ancien Fort - 38570 - CEB	Fenêtre de toit 114 x 118 en Aluminium	9/4/21
DP 038439 21 1 0049	BRUNET MANQUAT Michel	2750 Route de Goncelin - 38570 - CEB	Appentis	9/4/21
DP 038439 21 1 0051	BAGNAUD Bernard	34 Impasse du Barioz - 38830 - CEB	Réfection toiture+ destruction cheminée	9/4/21





## RÉPERTOIRE

### EMPLOI

#### PÔLE EMPLOI

Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15  
le vendredi de 8h30 à 12h30. 40 avenue de la Gare – Pontcharra; Tél. : 3949

#### MISSION LOCALE

Une équipe au service des jeunes 16/25 ans  
147 rue du Pré de l'Horme – Crolles  
Tél. : 04.76.08.08.70  
Rue de la Ganterie – Pontcharra  
Tél. 04.76.97.81.85

#### ADEF - Antenne de Concelin

Tél. 04.76.13.21.21

### FAMILLE

LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) Le Tacot  
Accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés. Ouverture le mardi matin de 8h45 à 11h45, au Pôle enfance, rue des Ecoles.  
laep.paysdalleverd@le-gresivaudan.fr

#### CONSULTATION MÉDICALE DES ENFANTS (0 à 6 ans)

Le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, l'après-midi, au Pôle enfance, rue des Ecoles. Prendre rendez-vous au secrétariat du Centre Médico-Social René Cassin à Pontcharra au 04.76.97.32.52.

#### Multi accueil «LES PETITS PIERROTS»

Pôle enfance, rue des Ecoles  
Tél. 04.76.33.05.89

#### RAM (Relais d'Assistantes Maternelles du Pays d'Allevard)

Permanences - Nathalie BORRAS - RAM du Pays d'Allevard CC Le Grésivaudan  
06.33.63.74.76 ou sur rendez-vous :  
ram.paysdalleverd@le-gresivaudan.fr

#### MIKADO

Pour réserver au Centre de loisirs 3-12 ans  
Tél. 06.88.41.11.43

#### AGATHE Centre de planification et d'Éducation Familiale

33 avenue de la Gare – Pontcharra  
Tél. 04.76.97.81.00

#### SASEP (Service d'Accompagnement Socio-Educatif de Proximité)

Service d'aide à la parentalité pour les parents et leurs enfants (3 à 12 ans)  
rue de la Marguiron – Tél. : 04.76.40.66.18

#### SÉSAME AUTISME RHÔNE-ALPES

7 rue Briqueterie – 38830 CEB  
Tél. 04.76.04.08.20 – Fax : 04.76.04.08.21

### SANTÉ

#### GROUPE MÉDICAL

Caroline CLEMENT, Cécile GRANGEON,  
Chloé GREZE, Bérangère ORFEUVRE  
65 rue du Lac – Tél. 04.76.97.77.40

#### CABINET DENTAIRE

Ramona POPA, Ruxandra, Liana LAPUSAN  
46 rue du Lac – Tél. 04.76.97.54.52

#### PHARMACIE DU PAYS D'ALLEVARD

85 rue du Lac – Tél. 04.76.97.50.53

#### OPTICIEN

Optique du Lac – 74 rue du Lac  
Tél. 04.76.40.52.72

#### CABINET PSYCHOLOGIQUE

Ludovic GADEAU  
Tél. : 04.76.45.81.44 – 204 Grand Rue

#### CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Masseurs-kinésithérapeutes  
Sylvie MARCHAND-RENAUDIE, François LADRANGE, Clément GOUYON  
Tél. : 04.76.78.63.79 - rue Jules Ferry  
Sébastien PELLOUX  
Tél. : 04.76.97.20.86 - 50 place de la Mairie

#### OSTÉOPATHE – KINÉSIOLOGIE

Christophe GIRAUDI  
Tél. : 06.14.09.45.02 - 68 rue du Lac

#### CABINET DE SAGES-FEMMES

Delphine COULON, Anne RINGOT  
Tél. : 04.76.97.24.41 – 180 Grand Rue

#### CABINET DES INFIRMIERS

- Permanences téléphoniques de 11h à 12h et répondeur de 8h à 19h - Tél. 04.76.45.02.19
- Soins urgents le jour même : 06.74.86.43.51
- Possibilité de rendez-vous.
- Soins à domicile 24h/24 et 7j/7j.

#### ORTHOPHONISTES

Claire BUISSON – 78 place du Foyer 38830  
CEB Tél. 09.53.35.26.59

Hélène HUBRECHT – 8 place du Foyer 3883  
CEB Tél 06.62.73.70.12

#### PEDICURE – PODOLOGUE

Mathilde DUPUY – Tél. 06.78.47.63.05 – 68 rue du Lac 38830 CEB

#### VÉTÉRIINAIRE A DOMICILE

Jean-Christophe Cauchy – Tél. 07.86.24.13.31  
info@levetochezsoi.fr / www.levetochezsoi.fr

### SOCIAL

#### SÉCURITÉ SOCIALE – Accueil :

- Alleverd, en mairie, jeudi 9h/11h30
- Pontcharra, maison de l'emploi, jeudi 14h/16h (semaine paire)
- Concelin, en mairie, mardi 13h45/14h45 (semaine impaire)

Téléphone : 3646

du lundi au vendredi de 8h à 17h - ameli.fr 24h/24h  
Courrier : 2 rue des allées - 38045 GRENOBLE CEDEX 9

#### ASSISTANTES SOCIALES

Mairie de Saint Pierre d'Allevard  
Prendre rendez-vous au 04.76.97.32.52

#### CAF

Permanence le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sans RV, Maison des Services 33 rue de la ganterie 38530 Pontcharra

### TRESOR PUBLIC

10 avenue Louaraz – Alleverd  
Tél. : 04.76.97.51.14

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h.

### RETRAITE

#### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARCO ET IRCANTEC

Renseignements téléphoniques au :  
0820 200 014

### ENVIRONNEMENT

#### DÉCHÈTTERIE

Lundi et samedi toute la journée de 8h à 12h et de 14h à 18h l'hiver, jusqu'à 19h l'été.

Mercredi et vendredi de 14h à 18h l'hiver, jusqu'à 19h l'été. Tél. 04.76.97.12.52

#### RAMASSAGE

#### DES « ENCOMBRANTS »

Service réservé aux personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule. S'inscrire en mairie.

#### COLLECTE ORDURES MÉNAGERS

Mardi matin pour toute la commune. 2<sup>e</sup>me passage au centre bourg le vendredi matin.

Conteneurs de tri sélectif : (Point d'Apport Volontaire) Morêtél de Mailles : parking de l'ancienne mairie, du cimetière, de la base de Loisirs de l'Aire du Lac et de la route des Teppes. / Saint Pierre d'Allevard : Rapin (parking), Place du Foyer, stade, déchetterie, Sailles le Bas (RD525). www.sibreca.fr

### DROITS ET DÉMARCHES

#### Permanences juridiques

Le 3<sup>e</sup> mardi du mois de 17h30 à 19h en mairie d'Allevard. Prendre rendez-vous au 04.76.97.50.24

#### Permanences

#### Conciliateur de justice

Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi du mois de 9h à 12h en mairie d'Allevard. Rendez-vous au 04.76.97.50.24

### LOGEMENT

#### SDH

Le dernier mercredi du mois de 11h à 11h30 en mairie.

#### ARCHITECTE CONSEIL

Prendre rendez-vous en mairie.

#### GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE (GEG)

Commune historique de Saint Pierre d'Allevard  
24 av.de Savoie à Alleverd Tél. : 04.76.97.53.54

#### ENEDIS (électricité)

Commune historique Morêtél de Mailles  
Tél. : 09.72.67.50.38

#### EAU

Permanence mairie Crêts en Belledonne  
mardi 9h à 12h - Tél. 07.76.99.70.00  
servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

### CULTURE

#### MÉDIATHÈQUE

04.76.45.18.50

- Mardi de 16h00 à 18h00
- Mercredi de 10h00 à 11h30 et de 16h00 à 18h,
- Vendredi de 16h00 à 18h30
- Samedi de 10h à 11h30
- Horaires vacances : Mercredi matin et après midi, heures habituelles, vendredi de 16h à 19h

### MAIRIE

#### MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h, fermée le jeudi après-midi.  
Tél. : 04.76.45.11.10 – Fax 04.76.45.07.20  
cretsenbelledonne@mairieceb.fr  
www.cretsenbelledonne.fr  
Le Maire reçoit sur rendez-vous.

#### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h.  
Tél. : 04.76.45.11.10

#### PERMANENCE PARLEMENTAIRE DE CATHERINE KAMOWSKI

Député de l'Isère

1 rue Conrad Killian 38950 Saint-Martin-le-Vinoux  
Tél. : 04.76.94.28.25

Mail : circo3805@gmail.com